

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

ET DU VIGNOLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.



Prix de l'abonnement :

Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6[»] —
 » expéd. franco par la poste » 7[»] —
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3[»] 50
 » par la poste, franco » 4[»] —
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
 les bureaux de poste.

Prix des annonces :

Pour 2 insertions, de 1 à 4 lignes, 50 centimes.
 » » de 5 à 7 » 75 »
 » » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.
 Pour 3 insertions, de 1 à 4 lignes, 75 centimes.
 » » de 5 à 7 » 1 franc.
 » » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.
 Tout envoi doit être affranchi.

NEUCHÂTEL. — Observations météorologiques. — Juin 1861.

Jour du mois.	TEMPÉRATURE en degrés centigrades.			Baromètre en millim. réduit à 0.	Eau tombée de 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIM. en mèt.	Tempér. du LAC en deg. cent.
	9 h. du m.	Minim.	Maxim.						
19	21	16,8	27,8	724,0	0,0	Calme.	Cl., couv., ton.	2,451	21,5
20	21	16,8	28,5	725,1	0,0	Id.	Clair.	2,469	21,5
21	21,8	17,8	29	724,6	0,0	Id.	Clair, couvert.	2,488	22,5

EXTRAIT

DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 20 juin 1861.

NOMINATIONS.

1. Dans sa séance du 11 juin le Conseil d'Etat a autorisé le citoyen Charles-François-Théodore Recordon, à pratiquer l'art pharmaceutique dans le canton, en qualité de chef de pharmacie.

FAILLITES.

2. Tous les créanciers des masses en faillite du citoyen Louis Bracher, maître boulanger, et de sa femme madame Frédérique née Reuter, tous deux domiciliés à Neuchâtel, sont péremptoirement assignés à comparaître devant le tribunal qui siègera dans la grande salle de l'hôtel de ville de Neuchâtel, le vendredi 5 juillet dès les 8 heures du matin, pour suivre aux errements de ces liquidations.

3. Le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a déclaré en faillite : 1° le citoyen Jules-Henri Robert-Charrue, fils d'Auguste, monteur de boîtes, demeurant à la Chaux-de-Fonds, et 2° son épouse Julie née Humbert-Droz, fille de feu Philibert. En conséquence les créanciers des prénommés sont requis : 1° de faire inscrire au greffe du tribunal civil de la Chaux-de-Fonds leurs titres et prétentions dès le 24 juin courant au 27 juillet 1861, à 9 heures du matin ; 2° de se présenter à l'hôtel de ville de la Chaux-de-Fonds le 2 août 1861, à 9 heures du matin, pour suivre aux opérations ultérieures de ces faillites.

4. Le tribunal civil de Boudry a prononcé la faillite de Jacob Joho, ci-devant maître cordonnier, établi à Auvernier. En conséquence le juge de paix d'Auvernier invite les créanciers de Jacob Joho : 1° A faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix, depuis le vendredi 21 juin au vendredi 26 juillet 1861, à 5 heures du soir. 2° A se rencontrer à la salle de justice de paix d'Auvernier, le lundi 5 août 1861, à 9 heures du matin, pour assister à la liquidation.

5. Le tribunal civil du Val-de-Ruz ayant ordonné la liquidation de la masse du citoyen Jacob Aufenast, de Stäffen, (canton de Zurich), serrurier, jadis domicilié à Cernier, le juge de paix du Val-de-Ruz invite les créanciers du cit. Aufenast : 1° à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix à Fontaines, depuis le vendredi 21 juin au samedi 6 juillet 1861, à 6 heures du soir, 2° à se rencontrer à la salle de justice à Fontaines, le mardi 9 juillet 1861 à 2 heures après-midi, pour assister à cette liquidation.

6. Le tribunal civil du Val-de-Travers ayant prononcé la faillite du citoyen Gabriel Terraz, feu Pierre-François, marchand de verreries et de terres à Fleurier, le juge de paix du cercle de Môtiers invite les intéressés à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de paix à Môtiers du lundi 24 juin au vendredi 12 juillet 1861, à 6 heures du soir : ils sont en outre assignés à comparaître à la salle de justice à Môtiers, le samedi 15 juillet 1861, à 2 heures après-midi pour suivre aux opérations ultérieures de cette liquidation sommaire.

7. Ensuite du dépôt de bilan fait par le citoyen Louis Schaffner, feu Valentin, originaire d'Aarau, âgé de 27 ans, maître cordonnier à Fleurier, le tribunal civil du Val-de-Travers l'ayant déclaré en faillite, le juge de paix du cercle de Môtiers, fait connaître aux intéressés que les inscriptions au passif seront reçues au greffe de paix à Môtiers, du lundi 24 juin au vendredi 12 juillet 1861, à 6 heures du soir : ils sont en outre assignés à se rencontrer à la salle de justice de Môtiers, le samedi 15 juillet 1861, à 5 heures après midi pour suivre aux opérations de cette liquidation sommaire.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES DIVERSES.

8. Par sentence en date du 7 juin 1861, le tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la séparation de biens des époux James-Abram Maret, de Gorgier, agent d'affaires, et Augustine-Antoinette Maret née Rognon tous deux domiciliés à Neuchâtel.

TUTELLES ET CURATELLES.

9. La justice de paix du cercle de Neuchâtel, dans son audience du 17 juin 1861, et sur la demande de Marie née Wirtz, veuve de Jean Merz, originaire de Menziken, (Argovie), domiciliée à Neuchâtel, lui a nommé comme curateur et en qualité de tuteur à sa fille mineure Louise Merz, le citoyen Charles-Humbert Jacot, agent d'affaires à Neuchâtel, lequel invite les personnes qui auraient des comptes à régler avec sa pupille ainsi qu'avec le défunt Jean Merz, à s'adresser à lui, curateur, d'ici au 20 juillet 1861.

10. La Cour d'appel dans sa séance du 6 juin courant, a confirmé la sentence du juge de paix du cercle du Landeron, rendue le 6 février 1861, par laquelle le citoyen Jérôme Richard, demeurant ci devant au hameau de Frochoux, a été pourvu d'un curateur en la personne du citoyen Gustave Guenet, maître maréchal demeurant à Cressier.

11. La justice de paix du Val-de-Ruz, dans son audience du 4 juin courant, a, vu l'art. 361 du code civil, nommé d'office un curateur au citoyen Auguste-Henri Girard, charpentier, propriétaire à St-Martin, en la personne du citoyen Constant Tripet, major, demeurant au même lieu.

12. Ensuite de la reddition des comptes du citoyen François-Ferdinand Blanc, nég. comme tuteur juridique des enfants de feu Henri Blanc de Travers qui sont : Ami et Marie Blanc, faite devant la justice de paix de Travers le 18 déc. dernier, celle-ci n'a pu libérer le susdit tuteur. En conséquence de ce que devant le citoyen François-Ferdinand Blanc, en sa qualité de curateur de ses deux pupilles dénommés porte sa nomination à la connaissance du public pour sa gouverne.

Fin de l'extrait de la feuille officielle

IMMEUBLES A VENDRE

13. On offre à vendre, dans un village, aux environs de Neuchâtel et à proximité des gares du Franco-Suisse et du Jura industriel, une maison d'habitation composée de deux logements, grange, écurie et jardin. S'adr. au bureau de cette feuille, qui indiquera.

PROPRIÉTÉ A VENDRE.

près de Neuchâtel.

14. Le vendredi 28 juin 1861, à 8 heures du matin, dans la grande salle de l'hôtel de cette ville de Neuchâtel, il sera procédé, devant le tribunal civil du district, à la vente en enchères publiques d'une propriété en nature de vigne située aux Saars, rière Neuchâtel, d'une contenance de 156 perches fédérales environ (quatre ouvriers ancienne mesure) avec maison en construction sus-assise, puits, etc., le tout limité de vent par J.-H. Clerc, notaire, de bise par L.-P. de Pierre, de joran par le Mail, et d'uberre par la grande route.

La maison seule fut évaluée, le 4 février 1861, fr. 8000 pour l'assurance mutuelle cantonale, et elle a été dès-lors considérablement améliorée.

Toute cette propriété, évaluée juridiquement le 22 mars 1861, à fr. 15,000, sera adjugée au plus offrant ou dernier enchérisseur en sus de la somme offerte de fr. 8,500.

Les conditions de vente sont déposées au greffe du tribunal civil, à Neuchâtel, où les amateurs peuvent en prendre communication.

15. M^{me} la veuve et hoirie de feu L.-F. Huguenin-Virchaux, exposeront en vente le domaine qu'ils possèdent au Cachot rière la Chaux-du-Milieu, pour en entrer en propriété au 25 avril 1862, se composant : 1° D'une maison presque neuve, solidement construite, renfermant deux appartements, granges et écurie avec terrains de dégagement et jardins à proximité. — 2° Un petit bâtiment en fort bon état, renfermant une forge. — 3° Plusieurs pièces de terre d'un excellent rapport et qui suffisent à l'hivernage de cinq vaches et un cheval. — 4° Un grand pâturage peuplé d'une forêt de belle venue dans la presque totalité de son étendue; le produit de cette pâture peut suffire en alpage pour la nourriture de 14 vaches; dans ce pâturage existe une loge ou petit bâtiment renfermant une étable pour le bétail en été; au bas de cette pâture, et fera partie de la vente, est une moitié de maison renfermant un appartement bien logeable.

Ce domaine, situé avantageusement au bord de la route, bien abreuvé par des cuves à eau auprès de chaque bâtiment, sera vendu ensemble ou séparément. Les amateurs pourront s'adresser pour le visiter à Mad. Huguenin, propriétaire, qui habite la maison; en attendant les passations pour cette vente fixée aux lundis 17 et 24 juin 1861, dès les 7 heures du soir, à l'hôtel de la Fleur-de-Lys au Cachot; ils pourront prendre connaissance de la minute de vente en s'adressant à M. F.-R. Robert, notaire aux Ponts, qui recevra les enchères. Si les offres sont suffisantes, le curateur à cette hoirie se présentera en justice de paix des Ponts, samedi 29 juin, dès les 9 heures du matin, pour solliciter l'homologation nécessaire à cette vente, où de nouvelles enchères pourront encore être reçues.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

16. Madame Challandès-Lesquereux, exposera en montes franchises et publiques, sous de favorables conditions, le mardi 25 juin courant

à 1 heure après-midi, la récolte en foin de 21 poses, 2 1/2 poses en orge, 1 pose en avoine situées en partie sur le district de Fontaines et de Fontainemelou, dans les meilleurs quartiers. Le rendez-vous est devant son domicile, à Fontaines.

17. Le lundi 24 courant, il sera vendu en mises publiques, dans les forêts dépendantes de Grange-Wallier, rière Enges et la Métairie Lordel, environ
 30 toises bois de hêtre,
 15 toises bois de sapin,
 9 à 10 mille fagots.
 Aux conditions qui seront lues avant les mises.

Le rendez-vous est à la métairie Lordel, à 8 1/2 heures du matin.

A VENDRE.

18. A vendre, rue des Moulins, n° 37, une belle cage neuve à deux compartiments, un équipement militaire complet, un fauteuil encore en bon état, une belle collection d'œufs, une belle théière en cuivre, une ou deux guitares, une lampe modérateur, et plusieurs fusils de chasse.

Librairie de J. Gerster.

Tableaux de la vie rurale ou l'agriculture enseignée d'une manière dramatique, par Desormeaux, 5 vol. 8°, figures, fr. 3.
Nathalie, ou les cinq âges de la femme, par Mad. la baronne Adèle de Reiset, 5 vol. 8° fr. 3.
Les amours permises, par Marc Monnier, 1 vol. fr. 2.
Contes à ma voisine, par Amédée de Bast, 1 vol 12 fr. 2.
La Hongrie pittoresque, ancienne et moderne, par Boldenyi, 60 gravures, 1 gr. vol. 8° fr. 5.

M. Jeanneret-Oehl souhaite de fixer l'attention du public sur la spécialité qu'il vient d'entreprendre, et qui sera traitée avec des conditions aussi favorables que possible.

En visitant son magasin, rue du Seyon, on se convaincra facilement qu'il est assorti avec la prévision d'un heureux succès dans son entreprise, et avec l'assurance qu'il est plus avantageux et bien plus commode de se pourvoir de papiers peints chez lui qu'à l'étranger, où l'on ne peut retourner ni échanger sa marchandise, ni rendre un soldé d'un ou plusieurs rouleaux, ni faire un choix avec toute la circonspection que l'on peut être appelé à y mettre.

On trouvera chez lui des papiers dorés, satinés, imitation en divers genres et à tout prix, et si sa collection se trouvait encore incomplète dans les veloutés et pour de certains emplois particuliers, deux à trois cents échantillons des fabriques les plus réputées pourront suppléer à cette pénurie.

Dés baguettes dorées et un assortiment varié des plus jolies bordures accompagnent ses papiers.

21. A vendre, une pièce en chêne pour semelle de pressoir. S'adr. à Charles Favre, à Hauterive.

22. On offre à vendre, à des prix raisonnables, au choix des amateurs, environ 80 planches de longs bois, mesurant jusqu'à 90 pieds, pouvant servir comme bois de charpente, bois à échelas, billons, etc. Le tout est déposé au haut du village de Corcelles, sur la route postale, et quant aux conditions de vente, on doit s'adresser au cit David-Louis Renaud, maître maréchal au dit lieu.

Magasin de M^{lle} Constance DuBois.

25. Voulant liquider une partie de sa chaussure, elle offre à prix réduits:

des bottines pour dames, lasting et satin-laine, de fr. 5 à 4»50
bottines grises pour dames, de fr. 2 à 5
souliers maroquin, de fr. 2 à 5
souliers gris, de fr. 1 à 2
souliers gris pour messieurs, de fr. 5 à 4
souliers d'enfants, de fr. 1»50 et au dessus.
Pantouffles grises et autres, etc., pour lesquelles elle se recommande vivement, ainsi que pour les articles qui composent son magasin.

Librairie Ch. Leidecker, éditeur, à Neuchâtel.

Publications nouvelles.

La vie éternelle, sept discours par E. Naville, fr. 5»50.

Récits du village, par Urbain Olivier, fr. 1»50.

Soyons vrais, conseils aux parents, par E. Geisendorf, 20 c.

Vingt chants et chœurs religieux à 4 voix, par D. Piguet, pasteur, fr. 4.

Magasin SOULTZENER.

Prunes de Bordeaux par 40 livres.
Rames supérieures à 40 cent. la livre.
Surchoix. . . . à 70 » »
Impériales. . . . à fr. 1 » »

LIQUIDATION

au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel de la Balance.

Le soussigné devant quitter prochainement Neuchâtel, vendra dès ce jour en liquidation les articles composant son magasin, savoir: Un grand choix d'indiennes depuis 60 c. l'aune, poil de chèvre, chailly, grisaille, mérinos, orléans, satin laine, paramatta et autres étoffes pour robes, flanelle de santé et en couleur, moiré pour jupons, jupons en piqué, toiles de coton, piqué nanzou et autres articles blancs, corsets, tabliers en laine, cols, fichus, foulards, voilettes, etc., etc. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant.
H. CHAUMETS.

MAGASIN de M. EGGER fils, rue du Seyon, 5, maison Bracher.

LIQUIDATION

à 25 pour cent de rabais.

Les prix sont marqués en chiffres connus; chacun sera à même d'apprécier.

DÉPART DÉFINITIF

sans aucune remise

MARDI 25 JUIN

IL EST INUTILE DE VENIR APRÈS.

On a prolongé la liquidation pour vendre absolument tout ce qui reste.
Il y a encore beaucoup de grands rideaux et d'étoffes unies.

Pommade EN BATONS Végétale

en pièces orig. de 1 franc.
Préparé exclusivement d'ingrédients végétaux, sous les auspices du D^r Lindes, professeur de chimie, à Berlin, ce cosmétique influe avantageusement sur le cuir chevelu, conserve et rend l'élasticité aux cheveux, augmente leur éclat et maintient le port de la chevelure.

Ces deux cosmétiques se trouvent véritables à Neuchâtel, exclusivement chez M. Ch. Lichtenhahn.

Savon D'ITALIE de Miel

en 1/4 et 1/2 tab's. de 75 et 40 c.
Le Savon de Miel de A. Sperati, pharmacien à Lodi (Lombardie), relevant la blancheur du teint, rendant la peau douce et y favorisant l'évaporation, se recommande par ses qualités aux dames et aux enfants, même les plus délicates, dont la peau tendre demande le savon le plus pur.

Aux Quatre Nations.

LA GRANDE LIQUIDATION

de vêtements confectionnés
POUR HOMMES ET ENFANTS,

Actuellement dans la rue Purry, n° 4, continuera à partir du 24 juin dans la même rue au n° 6, pour peu de jours seulement.

Grande quantité de pantalons coutil pur fil à fr. 2»25, et habillements complets composés d'un paletot, pantalon, gilet, chemise et cravate, pour 8»50.

50. On offre à vendre différents meubles propres pour un café, tels que tables, tabourets, glaces, verreries, tonneaux, ainsi qu'un grand buffet de cuisine. S'adr. au café Wallinger, rue du Seyon.

51. Chez Fritz Schöck et Charles Breithaupt, le veau à 50 cent. la livre, dès le mardi 18 juin.

Magasin Ph. Suchard.

Glaces, tous les jeudis et samedis.

Sur commande:

Glaces et fromage glacé à domicile.

55. A vendre, un petit char d'enfant, encore en bon état. S'adr à Georges Hahn, sellier, à Peseux.

Une partie de mobilier à vendre pour cause de départ.

1° Un joli bois-de-lit en noyer, nouveau genre, avec une table de nuit.

2° Une table de toilette en acajou avec sa glace.

3° Un lit en fer pour une personne, un bureau tout en chêne.

4° Une belle et bonne pendule, dorée, dite cartel, avec joli sujet, ayant son globe et son socle, une paire de candelabres, plaqués argent avec globe et socle, une glace de 85 centimètres de hauteur sur 60 c. de largeur, cadre sculpté et doré.

5° Une petite table ronde en sapin avec pieds en chêne, plusieurs ustensiles de cuisine, chaises ordinaires, etc.

6° Un petit char à 4 roues, très-léger, avec essieux en fer, très-avantageux pour un cultivateur.

S'adr. au quartier neuf de Vieux-Châtel, n° 7, au 5^{me} étage.

Librairie Ch. Leidecker, à Neuchâtel.

Publications nouvelles.

Un grand peuple qui se relève. Les Etats-Unis en 1861, par le comte Ag. de Gasparin; 1 vol. fr. 5.

La liturgie de l'église de Genève; 1 vol. in-18, fr. 3.

Quelques paraboles de la nature; 1 vol. 80 c.

Le sinistre de Glaris ou description exacte des ravages de l'incendie, qui a fait de ce bourg industriel un tas de décombres, dans la nuit du 10 au 11 mai 1861, avec les notices historique, topographique et statistique nécessaires; par un témoin oculaire J.-M. Senn; broch. in-12, 50 c.

La propriété intellectuelle au point de vue de la morale et du progrès; par O. Commettant, 60 c.

Voyage en Terre-Sainte, par Félix Bovet, 2^{me} édition, fr. 5.

Indicateur de la marche des trains de chemins de fer, service d'été à dater du 1^{er} juin, 15 c.

Le chemin le plus court, par Alphonse Karr; 1 vol. fr. 1.

CATALOGUE

de la

Bibliothèque de Neuchâtel.

En vente à la bibliothèque au prix de fr. 4 l'exemplaire.

La table alphabétique des auteurs actuellement sous presse sera remise gratuitement à tous les acheteurs.

7. FEUILLETON.

LE CAPITAINE FITZMOOR

ou

UNE RÉVOLTE DE CIPAYES DANS L'INDE.

Arrivé là, on dut se compter. On avait perdu cinq personnes dans le trajet. Le major Wardell avait été tué en sortant de son hôtel. Il ne restait aucun des officiers supérieurs; on les avait massacrés, soit chez le major, soit dans leurs maisons. Le commandement fut dévolu au capitaine Fitzmoor, mais on le chercha vainement. Il n'était pas entré avec ses compatriotes. Était-il mort ou prisonnier? S'était-il réfugié dans quelque autre maison? Personne n'en savait rien. Un soldat dit que le capitaine était venu jusqu'à la porte, et que là il avait disparu.

— Il est mort! se dit miss Mac-Slane.

A cette pensée, il se fit un tel vide dans le cœur de la jeune fille, qu'elle comprit toute la part que Fitzmoor occupait dans sa vie. Si elle n'avait pas eu sa tante à consoler, elle se fût mise dans un coin et eût attendu la mort sans faire un pas pour l'éviter.

Trois heures s'écoulèrent, heures de désespoir et d'angoisse. Les cipayes avaient entouré la porte, excepté du côté du rempart par lequel elle était inaccessible. Seulement, ne sachant pas au juste à combien d'ennemis ils avaient à faire, ils n'osaient se risquer à les attaquer dans l'obscurité. Ils se

contentaient de tirer de temps en temps quelques coups de fusils sur la plate-forme. Il n'y eut qu'un seul soldat anglais de blessé. Quant aux Européens, ils ne ripostaient pas et gardaient précieusement le peu de munitions qui leur restaient encore. L'inspection des gibernes constata que chaque soldat n'avait que quatre coups à tirer. On manquait aussi de provisions. L'avenir se présentait sous les couleurs les plus sombres.

Exaspéré par cette affreuse situation, un officier de l'armée royale se prit à maudire le capitaine qui les avait conduits sur cette plate-forme.

— Il aurait mieux valu forcer le passage, dit-il; nous avions du moins une chance d'échapper.

Ainsi qu'il arrive toujours en pareille circonstance, bien des gens firent chorus. Quelqu'un ajouta même:

Après nous avoir mis dans cette position désespérée, le capitaine, lui, s'est sauvé.

A ces mots, Wilhelmina se leva par une impulsion plus forte que sa volonté. L'œil en feu, elle défendit le capitaine et reprocha à celui qui venait de parler son ingratitude et son injustice.

— Tous, tant que nous sommes ici, nous devons la vie au capitaine Fitzmoor, dit la jeune fille. C'est lui qui nous a sauvés...

Elle ne put achever. Sa voix s'éteignit dans les larmes, mais elle étouffa ses sanglots.

Thompson prit chaudement le parti de Fitzmoor. Cela était d'autant plus généreux de sa part qu'il commençait à voir que le capitaine lui avait enlevé le cœur de miss Mac-Slane. Celle-ci le remercia avec effusion de ses nobles et chaleureuses paroles en faveur de Fitzmoor.

Presque au même instant, un caillou lancé par une main vigoureuse vint rouler au milieu des Européens groupés sur

la plate-forme. Un soldat le ramassa.

— Il y a un papier attaché sur la pierre... et une corde, ajouta-t-il.

— Une lettre! s'écria Wilhelmina, qui pensait au capitaine Fitzmoor.

Un des officiers avait un briquet. On alluma un morceau de papier qu'on mit dans le shako d'un soldat, pour que la lumière ne servît pas de point de mire aux assiégeants. A sa lueur éphémère, on lut les mots suivants tracés au crayon sur la lettre qui enveloppait le caillou:

« Nous sommes sept sur un radeau au pied de la porte. Tirez à vous la ficelle attachée à la pierre; elle vous amènera des cordes. Fixez-en solidement l'extrémité aux créneaux. Nous nous en servirons pour monter jusqu'à vous. Je ramène un ami que nous croyions perdu pour nous. Préparez sa femme à la joie de revoir le major et veillez à votre sûreté. »

Ces mots étaient encore soulignés. Wilhelmina seule en comprit le motif. Ils lui rappelaient de doux souvenirs.

Wilhelmina sentit que le capitaine les avait mis à dessein pour elle, et pour lui prouver que sa pensée le suivait partout.

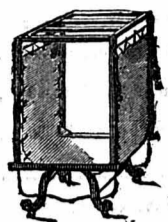
Au bas du billet étaient ces mots tracés dans l'obscurité, comme tout le reste, et plus précipitamment encore:

« Hâtez-vous, on nous poursuit. »

X.

Chacun se mit à l'œuvre. Quelques coups de fusils, partis des remparts et dirigés sur les fossés, activèrent encore les efforts des assiégés. En moins de cinq minutes, les sept Européens étaient auprès de leurs compatriotes.

Parmi eux se trouvaient le major Cavendish, deux assis-



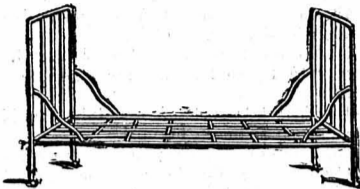
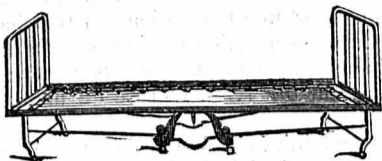
GRAND ASSORTIMENT
chez
FRÈRES LORIMIER

NEUCHÂTEL (Suisse).

LITS EN FER FORGÉ ET SOMMIERS A RESSORTS

pour hôtels, pensions, administrations, etc.
BANCS, CHAISES ET TABLES EN FER POUR JARDINS.

ÉLÉGANCE
SOLIDITÉ
garantie.



ULLMANN FRÈRES,
Rue de l'Hôpital.

Ont l'honneur de prévenir le public et principalement leurs clients qu'ils viennent de recevoir une grande quantité de marchandises haute nouveauté, pour dames et messieurs.

Aperçu de quelques articles :

Une grande quantité d'indiennes de Mulhouse, grande largeur à 75 c. l'aune.
Robes en tout genre de 10 à 50 fr.
Toilerie en tout genre.
Nappage, serviettes, etc.

Le grand choix et la variété de toutes ces marchandises, ainsi que la modicité des prix, nous font espérer d'être favorisés des demandes pour lesquelles nous nous recommandons.

59. A vendre, de gré à gré, à Fenin et Vilers, la récolte foin et regain de 16 à 18 poses. S'adr. à Jâmes Bovet, à Fenin.

40. A vendre, environ 2000 bouteilles bon vin blanc de 1854 et 57, à 85 c. la bouteille, ancienne mesure. S'adr. à l'hôtel du Poisson, sur la Place, à Neuchâtel.

41. Chez J.-A. Ammann, marchand de fer, ruelle Fleury, à Neuchâtel, de la fermente pour bâtiments et serrures; toute espèce d'outils pour agriculteurs, jardiniers, vigneron; des sabots et des semelles de sabots, des chaînes, crochets pour pendre la viande; petites enclumes, une bigorne, le tout à bas prix, au-dessous des prix de fabrique.

Le même achète toujours, cuivre, laiton, métal, étain, plomb et fer.

ON DEMANDE A ACHETER.

42. On demande à acheter, de rencontre et en bon état, une **banque de magasin** de 8 à 12 pieds de long, et une malle de voyage. S'adr. au bureau de cette feuille.

43. On demande à acheter un petit chien épagneul, âgé de quelques mois. S'adr. à M. Edouard Maret, aux Terreaux, n° 7, 5^{me} étage.

Drap noir et en couleur.
Haute nouveauté pour pantalons.
Chemises en tout genre.
Duvet pour lit, 4 fr. à 7 fr.

A LOUER.

44. A louer, pour la St-Jean, un local pouvant servir d'atelier. S'adr. à Mad. Jaccard, propriétaire, à l'Écluse.

45. Un joli appartement dans la campagne, récemment bâtie par M. Lambelet, avocat, près Peseux. S'adr. à lui-même.

46. A louer, avec la pension, deux chambres bien éclairées, l'une pour de suite, l'autre pour le 24 de ce mois, rue du Coq-d'Inde, n° 12.

47. A louer, pour le premier juillet, un magasin avec une cave. S'adr. pour le voir, rue Fleury, n° 7, au 2^{me} étage.

48. A louer, pour de suite, deux belles chambres meublées, indépendantes, rue du Coq-d'Inde, 12.

49. A louer, pour le 1^{er} juillet, à un monsieur, une belle grande chambre meublée. S'adresser Grand rue n° 11, 2^{me} étage.

50. A louer, pour la fin du mois, une jolie chambre meublée, rue du Seyon, n° 15, au 2^{me} étage.

51. A louer, une grande chambre et un cabinet. S'adr. à Ch. Bracher, instituteur, rue du Seyon, n° 3. — Le même offre à louer pour le 1^{er} août, et même pour plus tôt, un petit magasin sur la rue du Seyon.

52. A louer, une chambre meublée pour des messieurs. S'adr. au bureau d'avis.

53. Pour cas imprévu, on offre à louer de suite, le premier étage sur le devant de la maison de M. Alphonse Loup, rue des Epancheurs n° 9 à Neuchâtel, composé de deux chambres, cuisine, galetas et cave. S'adr. à MM. Jeanfavre et Dumarché, agents d'affaires, à Neuchâtel.

54. Une belle chambre meublée, indépendante. S'adr. chez Zorn, n° 3, rue de l'Industrie, au 2^{me} étage.

55. Pour de suite, une belle et grande chambre meublée, à un premier étage. S'adr. au magasin de Ch. Basset, rue St-Maurice.

56. A louer pour le 1^{er} juillet, une grande chambre meublée, pour une ou plusieurs personnes, avec ou sans la pension. S'adr. rue de la Place d'armes, n° 5, au 5^{me}.

57. A louer un joli appartement à Chaumont. S'adr. au bureau d'avis.

58. Des personnes, avec ou sans enfants, qui désireraient changer d'air, trouveraient logement et pension, à Serroue. S'adr. rue du Pommier, n° 7.

59. A louer pour la St-Jean une belle chambre et un cabinet meublés, au 2^{me} étage du côté du soleil-levant.

Pour de suite, une chambre meublée au 5^{me} étage. S'adr. au magasin d'épicerie de Louis Wollrichard, rue du Seyon.

60. A louer de suite, pour des personnes tranquilles et sans enfants, une chambre non meublée, où l'on peut faire ses repas. S'adr. au bureau d'avis.

61. A louer, de suite, deux jolies chambres meublées, au 2^{me} étage de la maison du cercle National. Pour les voir, s'adr. chez M. Perroset, à la Grand rue.

62. A louer deux belles chambres meublées, pour messieurs. S'adr. à Mad. Bourquin-Descoëudre, rue du Seyon, n° 2.

63. A louer pour la St-Jean, ensemble ou séparément, deux logements de trois pièces avec toutes les dépendances. De plus, un logement de six pièces. S'adr. au bureau d'avis.

64. A louer pour la St-Jean, une chambre non meublée. S'adr. rue du Temple neuf, n° 20, au 1^{er}.

ON DEMANDE A LOUER.

65. On demande à louer, pour deux personnes sans enfants, un logement de 5 pièces, à proximité de la gare. Le bureau de cette feuille indiquera.

66. Une dame tranquille, demande pour la fin de juillet, en ville ou les environs, un logement propre, composé de deux chambres, cuisine et dépendances. S'informer au bureau d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

67. Une personne d'une trentaine d'années, désirerait entrer dans une bonne famille comme gouvernante pour de jeunes enfants ou dame de compagnie. S'adr. à M^{me} veuve Prince-Gallet, rue du Faubourg, 55, ou à M^{me} Conrad-Richard, rue de l'Industrie, 5, à Neuchâtel.

68. Une fille âgée de 21 ans, élevée chez des personnes braves et respectables, et ayant servi 2 ans et demi dans une bonne maison du canton de Berne, désire se placer, comme femme de chambre dans le canton de Neuchâtel où elle a été élevée. Elle peut entrer de suite. Pour d'autres informations s'adresser à Mad. Borel-Favarger, à Neuchâtel.

69. Une fille de la Suisse allemande, âgée de 24 ans, ayant de bons certificats, désire se placer dans un hôtel, dont elle connaît parfaitement le service; elle préfère plutôt la campagne à la ville, et voudrait apprendre la langue française. S'adr. au bureau d'avis.

70. Une fille de 21 ans, demande une place pour faire un ménage ou pour bonne d'enfant. elle peut fournir de bonnes recommandations. S'adr. à Mad. Matthey, rue St-Honoré, n° 14.

71. Une domestique, 25 ans, parlant les 2 langues et porteuse de bons certificats, cherche à se placer de suite, en ville; elle connaît tous les travaux d'un ménage, et les ouvrages manuels. S'adr. au bureau d'avis.

72. Une honnête jeune fille, cherche pour tout de suite une place dans un petit ménage. Elle connaît tous les ouvrages de mains. S'adr. rue du Seyon n° 1, 5^{me} étage.

73. Une bonne domestique, 29 ans, parlant bien le français et l'allemand, sachant coudre et repasser, désire trouver pour le 1^{er} juillet une place de fille de chambre, sommelière ou bonne d'enfant; elle peut produire de très-bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.

74. Une jeune fille, 22 ans, du canton de Zurich, et recommandable, aimerait se placer de suite pour tout faire dans un ménage. S'adr. à M^{me} Gueisbuhler, à Serrières.

tants-surgeons (aides-majors), un lieutenant de l'armée royale, un enseigne et un soldat. Fitzmoor qui monta le dernier, faisait le septième. Malheureusement, le lieutenant et le soldat avaient été grièvement blessés, l'un dans le trajet, l'autre au moment de toucher le sommet de la plate-forme. Ce dernier succomba au bout de quelques heures. Quant au lieutenant, il était incapable de rendre aucun service pour la défense des assiégés.

Tous étaient chargés de vivres. Fitzmoor, Cavendish et l'enseigne, portaient en outre une certaine quantité de munitions.

Tandis que Cavendish embrassait sa femme et sa nièce, tout le monde pressait Fitzmoor de questions. Il raconta alors ce qu'il avait fait, mais ses compagnons furent obligés de compléter plusieurs fois son récit, parce que, avec sa modestie habituelle, il passait sous silence les circonstances qui lui faisaient le plus d'honneur.

Au sortir du bal, au moment où ses amis montaient l'escalier conduisant à la plate-forme, Fitzmoor avait songé aux vivres et aux munitions. Il s'était dirigé en toute hâte vers l'arsenal. Les cipayes l'avaient déjà pillé. Néanmoins, à force de recherches, le capitaine était parvenu à trouver quelques cartouches, de la poudre, six pistolets, trois sabres et deux fusils. Il avait caché ces différents objets sous un amas de pierres. Puis il s'était affublé de l'uniforme d'un cipaye, dont il avait trouvé le cadavre dans la cour de l'arsenal que quelques soldats européens avaient assez longtemps défendu contre les rebelles.

Sous ce déguisement, le capitaine, qui parlait fort bien l'hindoustani, avait pu, grâce à l'obscurité, circuler sans danger dans les rues de Vellore. Pensant que, s'il y avait parmi les assiégés des personnes malades ou blessées, on ne pourrait les soigner, Fitzmoor avait couru à l'hôpital où il espérait trouver quelques provisions. Au moment où il entrait dans

la cour de cet établissement, deux Européens, trompés par son costume, avaient failli le tuer. Ces Européens, qui n'étaient autres que les deux *aides-chirurgiens*, avaient heureusement reconnu leur erreur, grâce au sang-froid du capitaine.

L'hôpital se trouvant entre la caserne du régiment de l'armée royale et la porte où s'étaient réfugiés les Européens, Fitzmoor se dirigea de ce côté et se mit à la recherche du major Cavendish, après avoir promis de revenir pour emmener les deux aides-majors.

De tous les soldats européens renfermés dans la caserne, un seul avait échappé aux égorgeurs en se cachant dans un matelas dont il avait ôté la plus grande partie du contenu. Malgré l'obscurité et le costume de Fitzmoor, il le reconnut pour un Européen à sa manière de marcher, et courut à lui. Il dit au capitaine qu'une heure ou deux avant son arrivée, deux autres officiers étaient entrés dans la caserne, et qu'ils devaient y être encore. Fitzmoor et le soldat se mirent à leur recherche. Au risque de ce qui pouvait en résulter, il fallu les appeler à haute voix. A la fin, ils répondirent. C'étaient le major Cavendish et le lieutenant qui était parti avec lui. Fitzmoor avait réussi à faire comprendre au malheureux major que son devoir l'appelait auprès de sa femme et de ses compatriotes. Un défenseur de plus ou de moins était d'une grande importance en ce moment pour résister aux assauts qui auraient lieu probablement aussitôt le lever du soleil. Le major et le lieutenant s'étaient laissés convaincre. Ils avaient suivi Fitzmoor en emportant quelques provisions et quelques munitions recueillies au milieu des débris de la caserne. En passant à l'hôpital on avait repris les deux assistants-chirurgiens. Puis on s'était dirigé vers la porte d'Arcot. Jusque-là, tout avait assez bien marché, grâce au désordre qui régnait parmi les rebelles. Mais, en approchant des remparts on avait ren-

contré des bandes de cipayes. Bientôt on s'était trouvé cerné. Au moment où la petite troupe se croyait perdue, un des *surgeons* avait eu l'idée de gagner la porte par les fossés. Faute de bateaux, on avait pris dans un corps de garde abandonné, une grande table, quelques planches, des cordes et enfin des buffleteries qu'on avait découpées en lanières. Avec cela, on avait construit précipitamment une sorte de radeau.

Le trajet de cet endroit à la porte d'Arcot n'était pas long. Malheureusement le bruit qu'on avait fait pour descendre le radeau dans les fossés avait éveillé l'attention de quelques cipayes. Ils avaient tiré sur les fugitifs. A la vérité l'obscurité les protégeait en empêchant les cipayes, fort mauvais tireurs du reste, de viser le radeau. Deux personnes néanmoins avaient été blessées, comme nous l'avons raconté plus haut.

Lorsque le capitaine eut terminé son récit, qu'il fit aussi brièvement que possible, chacun vint lui serrer la main et le remercier. Ceux même qui l'avaient accusé furent comme toujours les plus chaleureux. Quant à mistress Cavendish, oubliant tout le décorum britannique, elle ne trouva d'autre moyen de remercier Fitzmoor de lui avoir ramené son mari que d'embrasser le capitaine avec une effusion reconnaissante.

De tous les remerciements, celui qui eut le plus de prix pour Fitzmoor fut celui de Wilhelmina. Elle ne fit pourtant que lui serrer la main en lui disant :

— Merci pour ma tante et pour moi, monsieur Fitzmoor.

Mais le regard qui accompagna ces simples paroles descendit comme un rayon de soleil, jusqu'au fond du cœur du brave officier.

(A suivre).

75. Une jeune bernoise qui a déjà du service, sachant faire les ouvrages de ménage et soigner un jardin, demande à se placer dès maintenant; elle comprend joliment le français et a de bons certificats. S'adr. à Sophie Blaser, au Poisson, à Neuchâtel.

OBJETS PERDUS ou TROUVÉS.

76. La personne qui a déposé il y a quelques semaines un joug de bœuf sur le char du messager Joux, de Colombier, est priée de le réclamer d'ici à la fin du mois contre les frais d'insertion; à défaut de quoi il en disposera.

77. Perdu, jeudi soir, depuis la Maladière à la rue des Terreaux, un voile en crêpe noir. Le rapporter contre récompense à E. Maret, aux Terreaux, n° 7, 5^{me} étage.

78. On a perdu de Neuchâtel à Colombier, en partant de la rue du Château, un étui renfermant 24 couteaux de table à manche d'ivoire. Le rapporter au bureau de cette feuille qui indiquera le propriétaire.

79. Trouvé, vendredi matin 14 courant, sur la route au-dessus de la gare, un chapeau que l'on peut réclamer, contre les frais, chez Mad. Gauthier, pintière, ruelle Fleury, n° 2.

80. Une grosse ancre de barque retirée du lac, sur la rive neuchâteloise, peut être réclamée chez Henri Metthal et Louis Delacour, au Petit-Cortailod, contre les frais.

81. Un porte-monnaie a été trouvé le 22 mai dernier, à la gare de Neuchâtel. Le réclamer, en le désignant, au bureau du mouvement du Franco-Suisse, contre les frais d'insertion.

AVIS DIVERS.

AVIS. — Le soussigné ayant repris pour son compte personnel, l'établissement de scierie de M. Martenet, au bas du village de Serrières, prend la liberté de venir se recommander de nouveau au public pour le genre de ce travail, soit fabrication de plateaux, planches, lattes et liteaux, et fera toujours ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien l'occuper. *Elisée GIGNET.*

Compagnie des Mousquetaires. de Neuchâtel.

Tir de répartition.

Dimanche 25 juin, de 1 à 7 heures du soir. Cet avis tient lieu de citation pour les sociétés; l'accueil le plus cordial est réservé aux amateurs, qui trouveront au Mail des carabines disponibles. *Le Comité.*

84. Une bonne nourrice prendrait en pension chez elle un jeune enfant d'une famille respectable, auquel tous les meilleurs soins seront donnés; elle jouit d'une très-bonne santé, et a un lait excellent et en abondance. Le bureau de cette feuille indiquera.

Attention.

85. La veuve de Rodolphe Heer, père, se recommande à l'honorable public de la ville et des environs, et particulièrement aux anciennes pratiques de son mari, pour tous les travaux qui concernent l'état de pavé. Avec de bons ouvriers, elle espère satisfaire les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance.

86. Une **tailleuse** très-recommandable demande de l'ouvrage, soit à la journée soit à façon; elle espère, par son travail consciencieux, satisfaire les personnes qui voudront bien l'occuper. S'adr. chez Mad. Muri, épicière à Colombier.

87. **Danse publique.** — Dimanche 30 juin, on dansera dans l'après-midi, chez Jean Boss, à la maison du village, aux Geneveys sur Coffrane. — Bonne musique et rafraîchissements.

88. Une brave famille à la campagne demande un enfant en bas âge à soigner. Il sera regardé comme son enfant. S'adr. au bureau d'avis.

89. M^{me} veuve Wiedermeyer, faubourg du lac, n° 6, se recommande aux personnes qui désireraient prendre pension chez elle; sa table sera bonne et à un prix modique.

90. Deux demoiselles du canton de Vaud, recommandables sur tous les points, désireraient avoir une place de demoiselles de magasin. Etant déjà au fait de ce genre de service, elles peuvent encore, si on le désire, tenir les écritures, la correspondance, etc. Elles aimeraient si possible entrer toutes deux dans le même magasin. S'adr. franco à M^{lle} Susette Gillieron, tailleur, rue Cité-d'Or, à Lausanne.

91. Une institutrice brevetée aimerait se placer dans une famille ou dans un institut. M. le pasteur Wittnauer, à Cornaux, est prêt à donner tous les renseignements désirables.

Danse publique,

A l'hôtel de la Croix-d'Or, à Valangin, le dimanche 23 juin; une bonne musique, ainsi qu'un bon accueil, sont réservés aux amateurs, on commencera à 2 heures.

Travaux mis au concours.

La direction de la Société de construction de Neuchâtel met au concours:

1° Les travaux de **ferblanterie** et ceux de **serrurerie** pour une maison à la rue de l'Industrie.

2° La **menuiserie** et la **gypserie** d'une maison rue de l'Orangerie.

Les plans, devis, cahier des charges, sont à la disposition des maîtres qui désireront se charger de ces travaux. Les soumissions seront reçues, comme d'usage, dans les bureaux maison Delor, jusqu'au 27 juin courant à 4 heures.

Le secrétaire, F.-V. BOREL.

Portraits photographiques à 1 fr.

ressemblance garantie.

94. M. Parent, photographe, avantageusement connu à Genève pour la parfaite exécution de ses portraits, a l'honneur de prévenir le public que n'ayant pas pu satisfaire aux nombreuses commandes qu'il a reçues, il continuera d'opérer encore pendant 8 jours, au café des Alpes, faubourg du Lac, n° 14 au 1^{er}; l'on opère de 10 heures à 5 heures.

Encadrements de tout genre.

95. M. J. Pfister, du canton de Zurich, fabricant de ouates, établi à Baar, canton de Zoug, désire trouver un détaillant disposé à tenir un dépôt des articles de sa fabrication. (Affranchir les lettres.)

À la Rédaction de la Feuille d'avis de Neuchâtel.

Neuchâtel, le 20 juin 1861.

Monsieur le rédacteur.

En attendant la prochaine publication du tableau détaillé par communes, de la *collecte en faveur des incendiés de Glaris*, et pour satisfaire la légitime curiosité du public, j'ai l'honneur de vous communiquer, avec prière de bien vouloir le reproduire dans votre journal, le tableau ci-après, qui contient un aperçu sommaire, par district, de la susdite collecte jusqu'à ce jour; j'y ajoute, pour le rendre plus complet, les dons qui, à ma connaissance, ont été adressés directement à Glaris, soit par les gérances de quelques journaux, soit par d'autres citoyens; j'énumérerai plus tard dans le tableau détaillé, les colis de hardes, etc., qui ont été reçus et réexpédiés par le comité cantonal. *Le président du comité cantonal de secours en faveur des incendiés de Glaris,*

Agréé, monsieur, etc.,

F.-A. MONNIER.

	Collecte officielle.	Autres dons expédiés directement.	Total.
1. District de Neuchâtel . . .	Fr. 16,459»40	Fr. 10,196»40	Fr. 26,655»80
2. » de Boudry . . .	» 8,869»23	» 1,312»25	» 10,181»48
3. » du Val-de-Travers . . .	» 6,641»62	» 610»—	» 7,251»62
4. » du Val-de-Ruz . . .	» 3,724»95	—	» 3,724»95
5. » du Locle . . .	» 6,960»37	—	» 6,960»37
6. » de Chaux-de-Fonds . . .	» 5,961»60	» 4,000»—	» 9,961»60
	Fr. 48,617»17	Fr. 16,118»65	Fr. 64,735»82
	En y ajoutant la souscription de l'État, soit		» 5,000»—
	On obtient un sommaire total de . . .		Fr. 69»735»82

ON NE PAYE QUE FR. 10

pour obtenir un quart d'action pour le tirage du 26 du mois courant de la grande distribution des gains capitaux.

Cette dernière contient en général plus de 14,000 gains parmi lesquels se distinguent ceux de ev. florins 200,000, 100,000, 50,000, 30,000, 25,000, 20,000, 15,000, 12,000, 10,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000, 1,000, etc. — Seulement une petite quantité de ces actions après le premier tirage nous est devenue disponible, que nous nous empressons d'offrir au public et en particulier aux personnes dont les demandes n'ont pu être effectuées avant le premier tirage passé. — Les gains seront versés en argent comptant par la maison de banque soussignée dans toutes les villes suisses. — Les prospectus et listes seront envoyés gratis. — Pour toutes demandes, s'adresser directement à

NB. On y vend également des actions de Bade et d'Autriche, au prix le plus juste.

STIRM et GREIM,
banquiers, à Francfort /M.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGE.

Jaques-Frédéric Favre, conducteur de la poste, vaudois, domicilié à Neuchâtel, et Elise-Henriette Pingeon, domiciliée au Locle.

Jacob Spichiger, tonnelier, bernois, et Marianne Stalder, les deux domiciliés à Neuchâtel.

NAISSANCES.

8 juin. Jean-Jaques, à Jean-Louis Althaus et à Rose née Jaunin, bernois.

8. Emma-Albertine, à Alfred Huguenin et à Louise née Laubscher, du Locle.

12. Georges-François, à George-Louis Chaudet et à Adèle née Maridor, vaudois.

13. Arnold-François, à Jean-Jaques-François Günther et à Louise-Susanne née End, de la Chaux-du-Milieu.

15. Ernest-Auguste, à Rodolphe Stouki et à Anne-Rosine née Schurck, bernois.

15. Lina-Eugénie-Sophie, à Georges-Eugène Jaquet et à Esther-Charlotte née Berri, de Rochefort.

15. Un enfant du sexe masculin, né-mort, à Fritz Woltz et à Susanne née Prisi, de la Coudre.

15. Olga-Susanne-Julie, à François Chevalier et à Georgine-Félicie-Henriette née Lebel, vaudois.

16. Léopold, à Frédéric-Louis Leuba et à Marie née Stercki, de Buttens.

17. Jules, à Edouard-François de Pury et à Rose née de Marval, de Neuchâtel.

17. Emilie-Adèle, à Auguste-Albert Nicolas et à Rose-Adèle née Mauler, vaudois.

18. Un enfant du sexe masculin né-mort, à Jean Mühlematter, et à Elisabeth née Scheuss, bernois.

DÉCÈS.

15. Charles-Edouard, 7 ans, 3 mois, 3 jours, fils de Nicolas Nobs et de Anna-Barbara Neuenschwander, bernois.

15. Alexandre de Chambrier, 73 ans, 2 mois, 6 j., époux de Camille-Marie-Louise née de Pury, de Neuchâtel.

18. Severino Scerpello, 23 ans, peintre en bâtiments, tessinois.

PRIX DES CÉRÉALES

Marché de Neuchâtel, 20 Juin 1861.

Froment le boisseau fr. 3»55 à fr. 3»50
Seigle » » 2»50 à » 2»80
Orge » » 2»50 à » 2»70
Avoine » » 1»50 à » 1»70

Foin : 12 chars, à fr. 4.— le quintal.
Paille : 16 » » 3»80 »

Munich, 15 juin. — Froment (Waizen), le scheffel, prix moyen, fl. 20»14 kr.

Baisse : fl. 0»29 kr.

Berne, 18 juin. — Epeautre, (Kernen), le viertel, prix moyen : fr. 5»56.

Baisse : fr. 0»02.

Lindau, 15 mai. — Epeautre (Kernen), le scheffel, prix moyen : fl. 22»28 kr.

Baisse : fl. 0»50 kr.

Neuchâtel. — Prix des viandes :

Aux grandes boucheries, bœuf et mouton, 60 cent., veau 50 c.
Débit de Daniel Vassaux, bœuf, vache et veau, 50 c., mouton 55 c.
Débit de Filliger, r. des Poteaux, bœuf et vache 50 c., mouton 55 c., veau 45.

Nouvelles de l'étranger.

SAINT-PÉTERSBOURG, 19 juin. — Le journal *l'Abeille* dit que, jusqu'à la fin de mai, il y a eu une insurrection en Podolie dans 144 villages, contenant une population 171,000 habitants. Cette insurrection a été causée par des malentendus à propos des décrets relatifs à l'émancipation des serfs. L'ordre est maintenant rétabli.

VIENNE, 20 juin. — Une protestation votée par la Diète provinciale du Tyrol s'élevait contre la patente qui accorde aux protestants les droits civils dans tout l'empire et qui leur permet par conséquent de devenir propriétaires de biens-fonds dans le Tyrol, ce qui jusqu'à présent leur avait été interdit.

M. de Schmerling a répondu aux signataires de cette protestation que l'empereur François-Joseph n'avait pas hésité à la repousser, qu'il est décidé à maintenir dans toute son étendue la patente accordée à ses sujets qui professent la religion réformée, et que, si une agitation illégale se produisait à ce sujet dans le Tyrol, le gouvernement n'hésiterait pas à prendre toutes les mesures nécessaires pour la réprimer.

TURIN, 20 juin. — La chambre des députés a voté aujourd'hui par 229 voix contre 9 l'unification de toutes les dettes italiennes.

ROME, 18 juin. — Une dépêche de Paris a annoncé au Vatican la reconnaissance de fait par la France du royaume d'Italie, tous droits du St-Siège réservés. La dépêche regrette la non-exécution du traité de Zurich et promet la présence indéfinie des troupes françaises à Rome. Le gouvernement pontifical paraît plus rassuré.

PESTH, 20 juin. — La chambre des magnats a adopté à l'unanimité l'adresse à l'empereur. Les auteurs de l'adresse de la municipalité seront poursuivis pour haute trahison.

Liste des étrangers du 19 au 21 juin.

Hôtel Bellevue.

MM. Rapp et famille, Bâle. — M. Mad. Mentz, Angleterre. — A. Castella, Fribourg. — MM. Pryce, Paris. — F. Franke, Offenbach. — H. Gross, Bâle. — A. des Essarts, France. — Mlle des Essarts, Id. — J. Vœgtly, Soleure. — Mad. Reis, Hambourg. — Mlle Knath, Id. — J. Zehrer, Munich. — F. Comte, Genève. — E. Aunant, Rolle. — L. Mauler, Motiers. — B. de Sentis, France. — L. de Stammel de Couchy, Id. — C. Kosman et famille, Paris. — Ch. W. Lately et famille, Angleterre. — A. Gramm et famille, Fribourg en Brisgau. — J. Collignon France. — J. Faezler, Id. — J. Stanley et famille, Angleterre. — H. Fournier, Genève. — L. Clarke, Angleterre. — L. Zimmermann et famille, Zurich. — A. von Orelli, Id. — R. Macan et famille, Angleterre. — A. Lenthéric, Paris. — Bazelaïne, Id. — R. Sairdner et famille, Angleterre. — E. Labarre, Rouen. — M. et Mlle Rebié, Arau.

Hôtel des Alpes.

MM. Famille Roewa, Carlsruhe. — M. et Mad. Jath, Fatzberg. — H. Perregaux, Locle. — Armand Denes, Paris. — Famille Ganned, Dublin. — M. et Mad. Prince, Neuchâtel. — Nitzman, père et fils, Zurich. — L. Baumacher, Heidelberg. — Mlle Linday, Angleterre. — J. Blaide, Id. — H. Delorme, Tours. — M. et Mlle Darman, Bavière. — Ph. Micouleau, Lyon. — P. Dumont, Dijon. — M. Max, Pologne. — M. et Mad. Ribaux, Champagne. — J. Kun, Genève. — J. Dalbeil, Lyon. Famille Lucquart, Dresde. — M. et Mad. Desloges, Paris. — P. Faday, Hambourg. — M. Mardens, Bex. — J. Servin, Paris. — A. Gondal, Id. — Mesd. Barmann et fils, Coire. — Garaux, père et fils, Havre. — Armand Pailier, Brème. — M. Boudin, Nice. — Besson et famille, Chaux-de-Fonds. — Mlle Ferber, Genève. — Le baron de Heintz, Berlin. — H. Damarque, Bordeaux. — M. et Mad. Arnold, Stuttgart. — Desmartine, Pontarlier. — Bardoux, Fribourg. — E. Kleber, Lyon.

Hôtel du Commerce.

MM. S. Cogne, Zurich. — J. Hubacher, Schaffhouse. — J. Muller, Liestal. — H. Ohmer, Nancy. — Ch. de Bock, St-Quentin. — C. Meier, Rogensdorf. — A. Meier, Id. — M. et Mad. Vuillermet, France. — F. Vicarino, Fribourg. — J. Ringier, Zofingue. — B. Crepaux, Macon. — H. La Cloche, Bruxelles. — Aug. Hermentat, Bâle. — P. Durios, et famille, France. — A. Nachmann, Soleure. — A. Sommer, Berne. — Richardson, Angleterre. — J. et H. Husson, Nancy. — J. Hégi, Bâle. — F. Benz et fam., Fringen. — Kraysenbuhl. — Robert, Besançon. — Bolle, Verrières.

Hôtel du Lac.

MM. Paul Conset, Gessenay. — Joseph Guimaraès, Rio-Janeiro. — P. Cousinet, France. — F. Pfister, Zurich. — J. Gunger, Fribourg. — L. Kresser, Bamberg. — L. Bibaut, France. — J. Robert, Francfort. — F. Numberg, France. — Ch. Matthieu, Paris. — Frédéric Knodler. — M. Rethel, Grenoble.

COURRIER DU VAL-DE-TRAVERS

PARAISSANT LE SAMEDI.

Prix d'abonnement

POUR LA SUISSE :

Un an, fr. 5. — Six mois, fr. 3.

Trois mois, fr. 1⁷⁰.

Pour l'étranger, le port en sus.

ON S'ABONNE :

A Travers, chez M. JULES ERBEAU, négociant. — A Couvet, M. JOSEPH EBERHARD, négociant. — A Môtiers, chez M. CHARLES-LOUIS CLERC, négociant. — Aux Verrières, chez M. EDOUARD PETITPIERRE-GRANDJEAN, négociant. — A Buttet, chez M. A. GRANDJEAN, négociant. — A Fleurier, au bureau de cette feuille, et dans toute la Suisse, au bureau des postes ou des gazettes le plus rapproché de son domicile. — Les abonnements et annonces doivent être payés d'avance. — Lettres et argent franco. — Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

Prix des annonces :

10 centimes la ligne pour les deux premières insertions et 5 centimes pour les suivantes. — Les avis à insérer doivent être déposés le jeudi dans les bureaux du Val-de-Travers, et le vendredi matin avant 9 heures au bureau du COURRIER.

Immeubles à vendre.

Le **lundi 1^{er} juillet**, dès les 7 heures du soir, on exposera en vente la **fabrique de papiers de la Doux** (Saint-Sulpice). Cet établissement comprend : un grand bâtiment servant à la fabrication du papier, situé sur un cours d'eau intarrissable, et une maison d'habitation avec dépendances, jardin, verger et forêt. L'exploitation est des plus facile. S'adresser, pour le visiter et les conditions, à M. Ch.-Aug. Reymond, à Saint-Sulpice.

L'enchère aura lieu au cabaret de M^{me} veuve Reymond, à Saint-Sulpice.

Vente d'immeubles.

Les héritiers de M. Abram-Henri Besancenet, exposeront en vente à l'enchère les immeubles suivants situés sur le territoire de la commune de Boveresse.

1^o Une maison d'habitation située au village de Boveresse, renfermant un logement, grange et écurie avec terrain contigu en nature de jardin et verger, contenant ensemble 7 perches 13 pieds 2 minutes 14 oboles.

2. Un verger au dessous de la haie de la Combe d'or, contenant 1 pose 1 perche 15 pieds 2 minutes 2 oboles.

3. Un verger au haut du village de Boveresse, contenant 3 perches 7 pieds 1 obole.

4. Un dit au bout du Carre contenant 3 perches, 3 minutes 10 oboles.

5. A Combe d'or champ contenant 4 perches 12 poses 9 minutes 11 oboles.

6. A la Derbine, un champ contenant 3 perches 13 pieds 13 minutes 3 oboles.

7. Au Boutonnier, champ contenant 4 perches, 12 pieds 12 minutes.

8. A Crasset, champ contenant 5 perches, 5 minutes 9 oboles.

9. Dernier Contour, champ contenant 5 per-

ches 5 pieds, 8 minutes 3 oboles.

10. Fosse-Chuvin, champ contenant 1 pose, 3 pieds, 3 minutes 3 oboles.

11. Moitenal, champ contenant 4 poses 1 perche 10 pieds 15 minutes 11 oboles.

12. Moitenal, champ contenant 1 pose 2 perches 8 pieds 6 minutes 11 oboles.

13. Moitenal, champ contenant 7 perches 15 pieds 7 minutes.

14. Derrière la ville, champ contenant 1 pose 7 perches 2 pieds, 9 minutes 12 oboles.

15. Gringettes, champ contenant 1 pose 10 pieds 3 minutes 1 obole.

16. Echelettes, pré contenant 4 perches 9 pieds 9 minutes 2 oboles.

17. Treycossieux, pré contenant 4 perches, 15 pieds 9 minutes 7 oboles.

18. Clos des Cises, pré contenant 2 poses, 4 perches 11 pieds 14 minutes 9 oboles.

19. Entre les Fossés, pré contenant 3 perches 12 pieds 2 minutes 11 oboles.

20. Tannes, pré contenant 2 poses 1 perche 6 pieds 2 minutes 3 oboles.

21. Tannes, pré contenant 6 perches 3 pieds 3 oboles.

22. Tannes, pré contenant 1 pose 3 perches 14 pieds 5 minutes 10 oboles.

23. Petites-Iles, pré contenant 3 poses 3 perches 1 pied 9 minutes 15 oboles.

24. Petites-Iles, pré contenant 1 pose 3 perches 12 pieds 11 minutes 1 obole.

25. Neyri, pré contenant 6 perches 8 pieds, 3 minutes 10 oboles.

26. Grèves, champ contenant 2 perches 15 pieds 12 minutes 13 oboles.

27. Aux Avudreuilsière Fleurier, champ environ demi pose.

28. Au Mont-de-Boveresse, une forêt de près de 2 poses, peuplée de gros bois.

29. A Riaux, rière Môtiers, un domaine en un

pons la mûture, il en est temps.

— Il est temps de jeter aussi l'artillerie à la mer, dit le lieutenant à voix basse.

— L'artillerie à la mer? jamais! répondit impétueusement le capitaine.

Moins d'une demi heure après, cependant, Louis de Touranges avait triomphé de cette noble répugnance : les douze bouches à feu avaient suivi la mûture.

Le brick, ras comme un ponton, sans gouvernail, privé de ses braves canons, roulait et tanguait au gré des lames. D'après les ordres de Décimus, les prisonniers avaient été mis en liberté ; les corsaires en armes les gardaient encore tout en travaillant avec l'énergie du désespoir. Devant le danger commun, les inimitiés s'étaient assoupies ; vainqueurs et vaincus réunissaient leurs efforts. Les seaux, les pompes, les buvards étaient insuffisants. La chute de la mûture, les mesures extrêmes prises par les chefs avaient retardé le moment, mais le navire coulait à vue d'œil.

Chrétien harcelait les travailleurs avec autant d'activité et de sang-froid que s'il eût été simplement question de virer de bord un peu vivement.

Il n'est pas, en effet, dans la nature du vrai matelot de se décourager ni de se lamenter, comme pourraient le faire croire certaines descriptions de naufrages faites à plaisir par des gens qui ne connaissent pas le caractère des enfants de la mer. Toutes les fois que les chefs conservent assez d'empire sur eux-mêmes pour donner des ordres à leurs subordonnés, ces ordres sont exécutés jusqu'à la fin sans plaintes, sans murmures, avec une héroïque indifférence. Les marins semblent insensibles au péril tant que les officiers en acceptent la responsabilité. Si l'on a des exemples de scènes effroyables, dignes du nom de déroutées maritimes c'est que les hommes appelés à commander avaient les premiers manqué à leurs devoirs, et crié, pour ainsi dire, le *saute qui peut*.

Chrétien savait la mort sous ses pieds, il savait que dans peu d'instant elle allait déferler à bord, mais il voyait ses chefs fermes à leur poste, il était inébranlable au sien.

Louis de Touranges, calme aussi, bien que triste au sou-

seul mas avec maison rurale, fontaine, verger d'environ 1¹/₂ pose, 30 poses de champs et deux forêts bien boisées contenant plus de 10 poses.

S'adresser, pour voir ces immeubles, à MM. Henri-Frédéric Dubied et Louis Clavel à Boveresse.

L'enchère aura lieu au cabaret Jeannet, à Boveresse, le **jeudi 27 juin courant, dès les 7 heures du soir.**

AVIS.

Le syndic à la masse de défunt Henri-François Thiébaud, exposera en vente par enchères publiques, à la séance extraordinaire de la justice de paix et à la salle de justice de Môtiers, le **vendredi 28 juin prochain**, à deux heures après midi, les immeubles de cette masse situés au village de Couvet, consistant :

a) En une très vaste maison, ayant six logements, deux chambres indépendantes, granges, écurie, remise et sept caves (l'emplacement des anciens moulins de Couvet).

b) Un vaste terrain y attenant, cultivé partie en jardins et aisances.

c) Un second petit bâtiment servant de grange et d'écurie au midi du précédent.

d) Un petit jardin séparé, en bise du second bâtiment.

MONTES.

Lundi prochain 24 courant, dès les 9 heures du matin, les syndics à la masse Danheisser exposeront en mises publiques et pour argent comptant, les différents objets dont elle se compose.

Les mises auront lieu dans la maison de M^{me} Marchand, au Quartier neuf, à Fleurier.

6. Ensuite de permission obtenue, il sera exposé en montes franches et publiques, dans la maison de la veuve Loup sous les Moulins, **lundi**

venir de Marie, combattait par tous les moyens les envahissements de la mer, et faisait ponctuellement exécuter les ordres du capitaine.

Décimus Charabot était sublime de sang-froid, de prudence et de science nautique. Cet homme impétueux, irascible, qu'un mot transportait de fureur dans la vie ordinaire, ne jurait plus, ne s'échauffait plus, parlait doucement comme un docte professeur en chaire. Il comptait les minutes d'existence qui restaient à son navire avec la précision du praticien qui étudie la mort sur le poulx d'un agonisant. Ses prescriptions laconiques inspiraient aux matelots une singulière confiance.

Maître Fénelon disait tout bas à ses camarades :

— Le capitaine, les mignons, il n'a pas son pareil!... Il ferait naviguer un saumon de plomb. Voyez-le, là-bas derrière; il vous a l'air à son aise ni plus ni moins qu'à la noce.

Le maître-canonnier Carpentras disait de son côté :

— N'oublions pas, matelots, ce que nous contait la citoyenne Pelure, notre vieille hôtesse, qui est quasiment sorcière : « Si la *Mouraille* ne fait pas de vieux os, elle en fera des neufs. » Ce n'est pas trop clair, mais ça donne du cœur tout de même.

— M'est avis à moi, répliquait un gabier moins crédule, que la mère Pelure n'est pas si sorcière qu'elle en a l'air. Elle pensait que nous empoignerions quelque navire tout neuf, quand notre pauvre *Mouraille* serait trop vieille... Mais plus de canons, et rien en vue... Je commence à me dire, maître, que la *Mouraille* ne fera pas de vieux os, ni nous non plus.

— Silence et courage! commanda le capitaine.

Et l'équipage se tut, et l'on reprit courage, puisque c'était l'ordre du brave Décimus Charabot.

Les Anglais ne pouvaient, comme les corsaires, puiser dans la confiance de Fénelon, ni dans les récits de maître Carpentras, une espérance superstitieuse; le cri du capitaine ne les rassura pas davantage, mais le salut commun pouvait dépendre d'un retard et d'une rencontre; ils pompaient vaillamment.

Les Français n'eurent besoin d'employer la force que

Feuilleton du Courrier du Val-de-Travers. 4

Un corsaire sous la terreur.

PAR G. DE LA LANDELLE.

Suite.

NAUFRAGE ET CONQUÊTE.

Afin d'augmenter la prudence de Louis de Touranges, elle lui laissait, au contraire, deviner toutes ses émotions. La reconnaissance d'un côté, la pitié de l'autre, établirent ainsi peu à peu une douce intimité entre le proscrit et sa libératrice. Mais l'absence devait les éclairer bien mieux sur la nature de leurs sentiments secrets.

Marie s'avoua qu'une affection profonde était née dans son cœur de l'intérêt que lui inspirait le sort du jeune officier. Et en mer, lorsque la *Mouraille* eut enfin mis à la voile, Louis de Touranges reconnut qu'il aimait d'un amour ardent la fille de son capitaine.

Les premiers exploits du brick corsaire avaient eu le désastreux résultat de le cribler d'avaries. Le mistral fondit sur le navire avant qu'il eût pu se réparer. Il était dans un état affreux. Ses dernières voiles venaient d'être mises en pièces, son gouvernail improvisé fut bientôt enlevé par les lames.

Les mâts supérieurs dépassés, la *Mouraille* fatiguait horriblement sous le poids de son artillerie; les bordages extérieurs, désunis par quatre mois de croisière et plusieurs combats, laissaient pénétrer l'eau dans la cale; les matelots pompaient sous les yeux des maîtres; le capitaine Charabot et son lieutenant interrogeaient le ciel et la mer avec anxiété; d'instant en instant, leurs inquiétudes augmentaient avec le péril.

— Commandant, dit maître Fénelon en entrant, les pompes ne franchissent plus. Tout à l'heure, l'eau passera par nos trous de boulets de la flottaison.

Les deux officiers s'élançèrent hors du rouf.

— Allons, les grands moyens! s'écria le corsaire, cou-

24 juin courant, dès les 2 heures après midi, différents objets mobiliers tels que lits, deux buffets à deux portes, un bureau ou trois tiroirs, un établi, un fourneau en fer avec marmites, batterie de cuisine, etc.

6. Les curateurs de J.-J.-Henri Jeanrenaud, à Môtiers, vendront de gré à gré le **samedi 22 juin**, la récolte en foin et regain des pièces de terre ci-après :

- 3 poses à la fin de Boveresse.
- 3 poses au Pendeur, sur Môtiers.
- 1 pose à la fin de Sagneula.
- 1 pré au Petit Marais.
- 1 mise à Riaux.

Le rendez-vous est à la maison de ville de Môtiers, à 4 heures après midi.

Enchères de meubles.

Les héritiers de M. le lieutenant Besancenet feront vendre par voie d'enchères publiques tout le mobilier du défunt consistant principalement en deux vaches, deux chars, un gros van, des outils de labourage, un reste de foin, de regain et de paille, du froment de 1859 et de 1860, de l'avoine, environ 4 chars de bois de sapin et de foyard, un tas de fumier, quantité de bouteilles vides, du vin en tonneau et en bouteilles, de la vaisselle d'étain et de la batterie de cuisine, sept tonneaux, un banc de menuisier, trois pendules, une petite bibliothèque, des tableaux, des armes, vêtements d'hommes, des lits, matelas et literie, un canapé, des chaises, tables, etc.

Les montes auront lieu au domicile du défunt à Boveresse, les **25 et 26 juin courant**, dès les 9 heures du matin.

Le citoyen Frédéric-Louis Montandon exposera en mises par voie d'enchères publiques, dans sa forêt au Gicle, montagne de Travers, près la Moua, 170 billons de 18 pieds bien conditionnés et mis en piles, environ 30 chars de bois de sapin et plusieurs centaines de fagots. Les mises auront lieu le **samedi 22 juin courant**, dès une heure après midi.

A VENDRE.

9. A vendre deux bois de lit neufs, avec paillasses à ressort, un canapé et un secrétaire. S'adresser chez Jean Senn, Quartier neuf, à Fleurier.

AVIS.

Lundi 24 juin courant, à 2 heures après midi, il sera exposé en vente par enchères publiques, à l'hôtel de ville de Môtiers, six grandes boîtes à musique, à six et à huit airs.

Le juge de paix, C. RIBAUX.

A vendre de **beaux fagots** en bois de hêtre

contre le misérable Vincent, qui pleurait et s'arrachait les cheveux en hurlant; Chrétien le menaça de la pointe d'un sabre.

— Pompe, traître ! et ferme ton bec, dit-il.

Le prétendu Régulus devint blême. Un éclat de rire moqueur retentit sur le passavant, malgré l'horreur croissante de la situation.

— Bas les pompes et les seaux ! aux embarcations commanda le capitaine.

La surface de la mer se trouvait alors de niveau avec le pont. La cale et les deux tiers du faux-pont étaient noyés. Les trois canots, posés sur des espars comme sur des chantiers, présentaient leurs avants aux murailles du navire.

Quand les apprêts de ce douteux sauvetage furent terminés, Décimus donna l'ordre d'ouvrir à la fois deux brèches à coups de hache. On n'entendit plus que le mugissement des vagues et les craquements des pavois qui cédaient. Puis les lames se précipitèrent avec violence sur les passavants et les gaillards, défoncèrent les panneaux et roulèrent impétueusement dans l'entre-pont.

Au premier coup de roulis, la chaloupe glissa hors du brick; un cri de joie signala que sa manœuvre avait réussi.

Le grand canot rencontra de plus grandes difficultés; il fut entraîné à l'intérieur par le contre-coup de roulis qui avait mis la chaloupe à flot. On dut craindre que son avant ne fût plus convenablement tourné lorsqu'il serait temps de pousser au large. Heureusement Louis de Touranges s'était attendu à ce qui arrivait; un cordage habilement disposé, que les marins appellent une *retenue*, maintint l'embarcation dans la ligne nécessaire. Grâce à l'adresse de Chrétien, qui dirigeait les mouvements, le périlleux appareillage s'effectua également sans catastrophe.

Quant aux prisonniers, dont le frère canot devait sortir par la même ouverture que la chaloupe, ils essayèrent vainement d'imiter son évolution. Chavirés par les vagues, ils furent roulés çà et là sur le pont; la plupart s'élançèrent à la mer et s'attachèrent aux débris de mâture qui entouraient le bâtiment. Faible ressource ! car, ne pouvant s'éloigner, ils étaient destinés à couler en même temps que la *Mouraille* : on sait quelle est la puissance du remous causé par

à fr. 13 le cent. S'adresser au bureau de cette feuille.

Picard père et fils, à Fleurier,
Viennent de recevoir un joli assortiment de **Châles tapis**, longs, du prix de fr. 80 à 200.

Faulx, pierres à faulx et tous les accessoires nécessaires, chez Ch.-L. Clerc, à Môtiers.

HENRI GEX FILS

FLEURIER.

Registres et fournitures de bureau. — Dépôt de rasoirs, couteaux de cuisine, burins, thé de Schwytz et tabac végétal; tabacs Virginie et Maryland à la livre.

Choix de châles d'été, mercerie, gants et broderies en tous genres.

Vente de rosées.

L'hoirie de Pury-Sandoz fera vendre soit par voie d'enchères privées, soit de gré à gré, au cabaret d'Alphonse Thiébaud, **vendredi 5 juillet prochain**, dès les 4 heures du soir, la récolte en foin d'un terrain situé aux Cœubles, contenant environ 27 poses.

AVIS.

Samedi 29 Juin courant, dès une heure après midi, il sera exposé en vente aux enchères publiques, à l'hôtel de ville de Môtiers, une grande quantité de très bons cigares de Grandson, de Vevey, de la Havanne, etc., etc.

Môtiers, le 20 juin 1861.

Le juge de paix, C. RIBAUX.

Vente de rosées.

Les héritiers de M. le lieutenant Besancenet vendront par voie d'enchères publiques la récolte pendante en foin d'une vingtaine de poses de champs et prés situés rière Boveresse. Les mises auront lieu **jeudi 27 juin courant**, dès les 9 heures du matin.

18. A vendre un **sarreau de pompier**, de la pompe campagnarde de Couvet. S'adresser à Picard père et fils à Fleurier.

En vente au bureau de cette feuille:

INDICATEUR

DE LA MARCHÉ DES TRAINS

Correspondances avec les chemins de fer suisses et étrangers.

Service d'été à dater du 1^{er} juin.

PRIX : 15 CENTIMES.

Bon vin blanc à vendre en gros et en détail, chez J.-U. Aeschlimann, à Fleurier.

20. On offre à vendre un **burin fixe**, ayant très peu servi et un perce-droit. S'adresser au bureau de cette feuille.

un bâtiment qui s'engloutit.

Les lames, maîtresses du navire, déferlaient sur les gaillards comme en pleine grève, démolissant et balayant tout ce qu'elles rencontraient sur leur passage.

Quelques minutes plus tard, un affreux tourbillon indiquait seul la place où le vaillant brick des corsaires venait de creuser sa tombe.

Lorsque le capitaine Décimus Charabot se vit forcé de tenter l'unique chance de salut qui restait à son équipage, la violence du mistral diminuait, mais l'état de la mer était le même, et les crêtes des lames rétrécissaient tellement l'horizon de la chaloupe, qu'une fois débordée elle n'aperçut point les autres embarcations. On ne savait si la tentative du grand canot avait réussi; le bruit des vagues ne permettait d'entendre aucun signal; ce fut à peine si la disparition du brick se fit ressentir par une secousse sourde que les plus vieux matelots fussent les seuls à comprendre.

Le capitaine baissa tristement la tête, comme l'Arabe du désert au dernier hennissement de son coursier de bataille. Cet intrépide croiseur, qu'il avait monté si souvent, achevait de rendre son âme aux flots.

Pour le marin, le navire n'est pas simplement un corps matériel, une machine, un meuble, une caserne, c'est un être doué de vie et de sensibilité, qui gémit pendant la tempête, qui se lamente et pleure lorsque le calme l'enchaîne, qui dort au mouillage, qui veille et travaille au large. Le jour du naufrage, le marin croit entendre le cri d'agonie de son bâtiment en détresse. Cette voix plaintive domine pour lui pendant quelques instants la voix des éléments en courroux. Son vaisseau ne s'engloutit pas seulement : il meurt.

Dans la chaloupe, quelques grognards tressaillèrent aux derniers adieux de la *Mouraille* abandonnée, aucun d'eux n'osa rompre le silence. Une muette douleur succédait au hurra d'allégresse qu'une réussite inespérée avait arrachée aux babordais. Loin de tout, point de relâche; sans vivres, sans munitions, sans eau douce, ils allaient se trouver dans une position horrible. Quand même, par des efforts surhumains, ils parviendraient à éviter d'être chavirés ou remplis une mort plus cruelle encore les attendait : la mort de la

Vente de rosées.

Samedi 22 juin, dès 7 heures du soir, M^{me} Mauler fera vendre soit par enchères privées, soit de gré à gré, au cabaret de Paul Jeannet, la récolte en foin des trois champs suivants rière Boveresse :

- Au Crêt, contenant environ 1³/₄ pose.
- Derbine, » » 2¹/₂ »
- Moitenal, » » 2¹/₂ »

Vente d'une belle forêt.

L'hoirie Petitpierre-Duval, propriétaire d'une forêt de 10³/₄ poses située au Brey, à 15 minutes au nord de Couvet, peuplée de grosses plantes de sapin dont l'exploitation est devenue nécessaire, l'exposera en vente par voie d'enchères publiques.

S'adresser, pour la voir, à M. Henri-Auguste Petitpierre-Borel et pour les conditions à J.-H. Borel, notaire, à Couvet.

L'enchère aura lieu à l'hôtel de l'Ecu de France à Couvet, **samedi 29 juin courant**, dès les 8 heures du soir.

Chez Henri Spring-Rieder, pâtissier, à Fleurier, nonettes de Dijon, biscuits de Rhems, pains d'épices glacés, sucre de pommes, napolitains, etc. — Il se recommande toujours à sa bonne clientèle.

A LOUER.

23. On offre à louer, à Fleurier une chambre meublée ou non. S'adresser au bureau de cette feuille.

24. A louer de suite ou pour Saint-Martin prochaine, à Fleurier, **plusieurs appartements grands et petits**. Le bureau de cette feuille est chargé d'indiquer.

25. On offre à louer à Fleurier, au centre du village, pour la Saint-Martin prochaine, un joli **appartement**, composé de plusieurs pièces, 2 cuisines, 2 caves, portion de jardin, bûcher et dépendances. S'adresser au bureau de cette feuille.

26. A louer, pour y entrer à bref délai, l'hôtel de l'**Ecu de France à Couvet**, le seul de la localité, à proximité de la station du chemin de fer. S'adresser, pour les conditions, à M. George Petitpierre-Borel, audit Couvet.

Demandes et offres de services.

27. On demande de suite, dans une des localités du Val-de-Travers, **plusieurs ouvriers menuisiers et charpentiers**. S'adresser au bureau de cette feuille.

On demande

Un bon ouvrier mécanicien. S'adresser au bureau de cette feuille à Couvet.

faim !

Les avirons n'effleuraient les flots qu'avec difficulté ; Décimus, grave et triste, gouvernait lui-même; désormais, la vie des naufragés dépendait d'un faux coup de barre. L'embarcation naviguait ainsi au hasard, luttant, au milieu du chaos contre des périls sans cesse renaissants. Elle présentait l'avant aux menaçantes masses d'eau qui s'avançaient à sa rencontre, l'enlevaient sur leur sommet, roulaient sous sa quille, et la laissaient glisser ensuite au fond du précipice en face d'une nouvelle avalanche.

— Commandant, dit à coup maître Fénélon, j'ai vu un fort brick, tribord à nous, petite distance.

— Navire au vent ! s'écrièrent à la fois plusieurs matelots.

— C'est bien, restez assis ; j'y vois pour tous.

Quelques minutes s'écoulèrent dans une incertitude cruelle; mais à la levée de la lame, Décimus découvrit à son tour la voile signalée; son œil de marin ne pouvait le tromper.

— Brick de guerre anglais ! Enfants, dit-il à haute voix, il est à la cape, et la houle l'empêche de nous voir. Vive la *Nouvelle-Mouraille* ! Silence. Tenons-nous parés à l'abord. Pèse sur les avirons. Ensemble, garçons !

Tous ceux qui n'étaient pas occupés à *nager* apprêtèrent leurs armes ; quelques-uns n'avaient que des couteaux, d'autres comptaient sur les rames, les gaffes ou la barre du gouvernail. Tous les cœurs battaient maintenant d'une ardeur martiale. Mais il fallait surprendre l'ennemi; une attaque soudaine pouvait seule compenser le désavantage du nombre et le manque absolu de poudre.

Quand la chaloupe passa en poupe de l'anglais, un cri d'alarme retentit dans ses hunes :

— Courage, enfants, à bord ! au plus tôt paré ! commanda Décimus en brusquant l'accostage. Laisse aller les avirons ; vive la république !

Et les corsaires, à la suite de leur intrépide commandant, s'élançèrent sur le pont du brick.

Au resacc des lames, l'embarcation, brisée en mille pièces, manqua sous les pieds des derniers à sauter à l'abordage.

La suite au prochain numéro.

MAISONS
DE GROS ET DE DÉTAIL,
67, rue du Rhône.
A GENEVE.

MAISONS
8, place St.-François.
A LAUSANNE.

A LA VILLE DE PARIS.

POUR LA

SAISON D'ÉTÉ.

MAISONS
A
VEVEY.

MAISONS
A
YVERDON.
ET A ZURICH.

La maison **Blum, frères**, vient de mettre en vente

**Un grand assortiment de vêtements confectionnés en tous genres
POUR HOMMES ET ENFANTS.**

Draperies et nouveautés anglaises et françaises pour vêtements sur mesure. Spécialités de Robes de chambre, de chemises blanches, en couleur et en flanelle. — Gilets et caleçons en flanelle, toile et coton. — Cols et cravates. — Objets de voyage et en général, tous les articles concernant l'habillement d'hommes.

Choix complet de draperies pour habillements militaires de toutes armes.

3000 pantalons coutil, bonne qualité à 2 fr. 30 c.

Cette maison ne donne pas d'aperçu de ses prix, vu qu'en visitant ses magasins, on pourra se convaincre des avantages réels qu'elle est à même d'offrir à ses clients.

La maison **Blum frères**, ne voyage pas, son seul siège pour le Canton est:

**Rue de l'Hôpital, à côté de l'Hôtel du Faucon,
A NEUCHÂTEL.**

ON NE PAYE QUE FRANCS 10

pour obtenir un quart d'action pour le tirage du 26 du mois courant de la
GRANDE DISTRIBUTION DE GAINS CAPITALS.

Cette dernière contient en général plus de **14,000 gains** parmi lesquels se distinguent

Ceux de ev. florins **200,000, 100,000, 50,000, 30,000, 25,000, 20,000, 15,000, 12,000, 10,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000, 1,000.** — Seulement une petite quantité de ces actions après le premier tirage nous est devenue disponible que nous nous empressons d'offrir au public et en particulier aux personnes dont les demandes n'ont pu être effectuées avant le premier tirage passé. — Les gains seront versés en argent comptant par la maison de banque soussignée dans toutes les villes suisses. — Les prospectus et listes seront envoyés gratis. — Pour toutes demandes, s'adresser directement à

STIRN et GREIM banquiers,
à FRANCFORT s/M.

NB. On y vend également des actions de Bade et d'Autriche au prix le plus juste.

On demande

Une bonne servante sachant faire un petit ménage, coudre et raccommoder. S'adresser, avec de bons renseignements, au bureau de cette feuille à Couvet.

Un jeune homme de 22 ans désire trouver une place quelconque dans un magasin ou un bureau du canton. S'adresser au Bureau de cette feuille où l'on indiquera.

AVIS DIVERS

La commune de Saint-Sulpice prévient le public qu'elle ouvrira un four à chaux à la fin du mois de juillet prochain. Les amateurs qui pourraient en avoir besoin, doivent se faire inscrire chez le caissier Guillaume Reymond, d'ici au 5 juillet.

LE SECRÉTAIRE.

AVIS.

La commune de Buttes, voulant sans retard faire confectionner un four à chaux, invite les entrepreneurs qui seraient disposés à faire cet ouvrage, à s'adresser au caissier de commune, d'ici au 1^{er} juillet.

Buttes, le 20 juin 1861.

Le secrétaire de commune,
ALBERT LEUBA.

AVIS.

Les propriétaires de bâtiments sur le district de Couvet sont prévenus que la perception de la contribution à l'assurance se fera jusqu'au 25 juin chez le caissier de commune.

La contribution a été fixée à 1 pour mille pour les bâtiments de première classe, 1 1/2 pour ceux de 2^{me} classe et 2 pour mille la troisième classe.

Les retardataires seront poursuivis à leurs frais.

Couvet, le 15 juin 1861.

36. On demande à acheter de rencontre une **baignoire** en bon état. S'adresser à J.-U. Aeschlimann, teinturier, à Fleurier.

ATTENTION!

La société des carabiniers de la Côte-aux-Fées a l'honneur de prévenir ses sociétaires et les amateurs du tir, qu'elle a fixé son prochain tir au **lundi 1^{er} juillet prochain.** Elle exposera une somme de fr. 55, répartie en cinq levants, au jeu des neuf quilles, plus fr. 15 en quatre levants exposés au jeu à la dame.

Une répartition au tir à la carabine, répartie en cinq primes, aura lieu avec 21 francs.

Un accueil favorable et cordial est réservé aux amateurs.

LE COMITÉ.

AVIS.

La commune de Couvet rappelle au public, que défense est faite de s'écarter des chemins et sentiers publics, avertissant que toute personne surprise à traverser ou à enlever des fruits de quelque nature que ce soit sur un champ d'autrui, sera gagée et rapportée à l'autorité. Les messelliers sont requis de veiller à la stricte observation du présent avis.

Couvet, le 5 juin 1861.

LE SECRÉTAIRE DE COMMUNE.

Association ouvrière.

Messieurs les actionnaires encore en retard de leurs versements, sont prévenus qu'ensuite de la décision du conseil de surveillance du 2 de ce mois, l'émission des titres définitifs devant avoir lieu en juillet et août prochain, il a été accordé un délai jusqu'au 15 juillet pour la libération des actions. En conséquence, ils sont invités à opérer leurs versements jusqu'à la date ci-dessus au **siège de la société**, hôtel de ville au **Locle**, seulement soit personnellement ou

par envoi franco, car passé ce délai et l'émission des titres terminée, il sera disposé conformément à l'article 8 des statuts de toutes les actions non libérées.

Locle, le 5 juin 1861.

LA DIRECTION.

HOTEL DU NORD
(Ancienne Couronne),

Rue du Rhône, 138, à Genève.

TENU PAR

HENRI-CH. PORRET FILS,

DU CANTON DE NEUCHÂTEL.

Il se recommande à MM. les voyageurs et aux familles qui voudront bien loger chez lui, qu'il s'efforcera de mériter leur confiance tant par la modicité de ses prix que par un service propre et actif.

Table d'hôte à midi un quart, à **2 fr. 50 c.** Service à la carte et à toute heure.

Écurie et remise.

Objets perdus ou trouvés.

41. Un **parapluie** alpaca noir, recouvert d'une fourre en toile cirée a été oublié devant le bureau des postes de Fleurier, lundi matin 17 juin courant. La personne qui l'a trouvé, est priée de le rapporter au bureau de cette feuille. On promet une bonne récompense.

42. La personne qui a mis en gage l'année dernière une cuillère et une fourchette en argent, dans une maison à Fleurier, est invitée à les réclamer d'ici au 30 juin, passé ce terme on en disposera.

M. Hirsch, directeur de l'Observatoire cantonal, a adressé à la commission d'inspection de cet établissement le rapport pour l'exercice de 1860-61 (Suite).

Bientôt après l'installation des appareils j'ai expliqué aux horlogers des deux localités dans des cours publics toute l'organisation de la transmission de l'heure et l'usage qu'on peut en faire. Je suis heureux d'apprendre que le grand nombre de personnes, qui consultent maintenant les régulateurs, prouve assez que nos horlogers ont compris l'avantage que ce moyen offre pour le réglage des pièces de précision. Je regrette seulement que l'autre moyen que j'avais proposé en même temps n'ait pas été accepté par les deux municipalités; c'était d'annoncer l'heure exacte à toute la population, par un coup de canon tiré par le même courant. — Il est également regrettable que la ville de Neuchâtel, par laquelle notre signal d'heure passe chaque jour inaperçu, n'ait pas encore voulu l'utiliser pour régler ses horloges publiques; mais j'espère que cela se fera bientôt, vu que les sacrifices à faire seraient presque insignifiants. — De même, depuis que l'on a construit une ligne télégraphique directe depuis Neuchâtel par le Val-de-Travers, il sera facile de donner l'heure aussi aux localités industrielles de ce Vallon. J'espère ainsi qu'avec le temps tout notre pays horloger recevra de l'observatoire l'heure exacte, cet élément de première nécessité pour la bonne horlogerie.

De même, il est à prévoir que notre signal qui règle déjà les télégraphes et les postes fédérales à la satisfaction de ces administrations, sera employé pour régler aussi directement les horloges de toutes les stations de chemin de fer suisses, qui diffèrent encore aujourd'hui souvent de plusieurs minutes. Notre organisation de la transmission de l'heure se prête avec beaucoup de facilité à tous ces développements utiles, et elle a fait ses preuves par la régularité avec laquelle elle fonctionne maintenant, après qu'on a vaincu les petites difficultés de détail, que des arrangements nouveaux de ce genre rencontrent toujours au commencement. C'est surtout le mauvais état dans lequel la ligne télégraphique Neuchâtel-Chaux-de-Fonds s'est trouvée souvent pendant l'hiver, qui a empêché quelquefois l'arrivée du signal aux Montagnes, tandis qu'il n'a jamais manqué à Berne. Pour plus de sûreté et afin de pouvoir remédier sans délai à un défaut qui se montrerait, le conseil d'état a sollicité et obtenu dernièrement de l'administration fédérale, que les bureaux des Montagnes envoient chaque jour à l'observatoire le résultat de l'observation du signal dans les deux localités.

VI. **Observation des chronomètres et pendules.** — Le nombre de chronomètres que nous avons eu à observer pendant la première année de l'exercice, est de 19, dont 6 chronomètres de marine et 13 chronomètres de poche. Si l'on tient compte de la crise qui malheureusement a ralenti toute l'activité industrielle du pays, de la nouveauté de notre établissement, dont les bulletins de marche ne seront appréciés par nos horlogers à leur juste valeur que peu à peu; enfin de la circonstance que la fabrication des chronomètres de marine a été tentée jusqu'à présent seulement par quelques-uns de nos artistes, et est une branche de l'industrie horlogère dont le développement ne peut, par sa nature, s'accomplir que lentement, le nombre des chronomètres envoyés jusqu'à présent à l'observatoire, quoiqu'encore peu considérable, fait cependant espérer avec raison, que l'observatoire ne manquera pas de remplir aussi sur ce

Travers, 18 juin 1861.

point sa mission de pousser et d'aider à la fabrication de l'horlogerie de précision. — La réduction de la taxe des bulletins de marche, décrétée dernièrement par le conseil d'état, ne manquera pas d'engager nos industriels à se procurer l'avantage considérable d'un bulletin de marche officiel pour les montres de précision.

La fin au prochain numéro.

Extrait de la Feuille Officielle

DU 18 JUIN 1861.

FAILLITES.

Par jugement en date du 4 juin 1861, le tribunal civil du Locle a prononcé la faillite du citoyen **Constant Robert Tissot**, âgé de 62 ans, précédemment fabricant d'horlogerie domicilié au Locle, fils de feu Henri Robert-Tissot, originaire du Locle et de la Chaux-de-Fonds, et a renvoyé cette liquidation au juge de paix du Locle, pour être opérée sommairement. En conséquence, les créanciers du prénommé Constant Robert-Tissot sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix du Locle, depuis le 11 juin courant jusqu'au samedi 13 juillet suivant, inclusivement, à 5 heures du soir, moment où les inscriptions seront closes, et à se rencontrer à l'hôtel de ville du Locle, le mardi 16 juillet 1861, à 9 heures du matin, pour assister aux opérations de cette liquidation; le tout sous peine de forclusion. — Locle, le 10 juin 1861.

G.-Gél. REAUD, greffier.

Par jugement en date du 14 mai 1861, le tribunal civil de la Chaux-de-Fonds a prononcé le décret des biens et dettes du citoyen **Virgile Voisard**, et de sa femme, originaires Français, établis à la Chaux-de-Fonds, comme fabricants d'horlogerie, partis clandestinement, et en a renvoyé la liquidation au juge de paix. En conséquence, tous les créanciers et intéressés à la masse dudit Voisard sont invités à faire inscrire leurs titres et réclamations au greffe de la justice de paix de la Chaux-de-Fonds, du 17 juin au 20 juillet prochain, ce dernier jour jusqu'à 4 heures du soir. Ils sont de plus requis de se présenter à l'hôtel de ville du dit lieu, le 22 juillet, à 9 heures du matin, le tout sous peine de forclusion.

F. STEINER, greffier.

Le tribunal civil du Val-de-Travers, dans sa séance du 10 juin courant, a prononcé la faillite du citoyen **Gabriel Terraz**, feu Pierre-François, originaire de Savoye, âgé de 39 ans, marchand de verrerie et de terres à Fleurier, et renvoyé la liquidation de cette masse au juge de paix du cercle de Môtiers, lequel fait connaître aux intéressés à la masse dudit Terraz que les inscriptions au passif seront reçues au greffe de paix à Môtiers du lundi 24 juin au vendredi 12 juillet 1861 jour où elles seront closes à 6 heures du soir : ils sont en outre assignés péremptoirement à comparaître à la salle de justice de Môtiers, le lendemain samedi 13 juillet 1861, à 2 heures après midi, pour suivre aux opérations ultérieures de cette liquidation sommaire, le tout sous peine de forclusion. — Môtiers-Travers, le 17 juin 1861.

Ch. PERRET, greffier.

Ensuite du dépôt du bilan fait par le citoyen **Louis Schaffner**, feu Valentin, originaire d'Arau, âgé de 27 ans, maître cordonnier à Fleurier, le tribunal civil du Val-de-Travers l'a déclaré en faillite, et a renvoyé la liquidation de sa masse au juge de paix du cercle de Môtiers, lequel fait connaître aux intéressés à la masse dudit Louis Schaffner, que les inscriptions au passif seront reçues au greffe de paix à Môtiers, du lundi 24 juin au vendredi 12 juillet 1861, jour où elles seront closes à 6 heures du soir : ils sont en outre péremptoirement assignés à se rencontrer à la salle de justice de Môtiers, le lendemain, samedi 13 juillet 1861, à 3 heures après midi pour suivre aux opérations de cette liquidation sommaire : le tout sous peine de forclusion. — Môtiers-Travers, le 17 juin 1861.

Ch. PERRET, greffier.

CITATIONS ÉDICTALES.

TRIBUNAL CIVIL DU VAL-DE-TRAVERS.

Sur la réquisition du ministère public :

1° **Samuel Tschirren**, demeurant naguères à Couvet, et dont le domicile actuel est inconnu, prévenu d'actes de violence, poursuivi à trois jours et trois nuits de prison et aux frais, est péremptoirement cité à comparaître personnellement le 11 juillet 1861, à 9 heures du matin, en la salle d'audience du tribunal, aux fins de procéder à son jugement.

2° **Pierre Scheidegger**, demeurant naguères à la Montagne de Saint-Sulpice, et dont le domicile actuel est inconnu, prévenu d'avoir enlevé d'un local des objets mobiliers qui formaient le gage légal du propriétaire, poursuivi à trois jours et 3 nuits de prison et aux frais, est péremptoirement cité à comparaître personnellement le 11 juillet 1861, à 9 heures du matin, en la salle d'audience du tribunal, aux fins de procéder à son jugement.

3° **Charles Verne**, demeurant naguère à la Côte-aux-Fées, et dont le domicile actuel est inconnu, prévenu de bris de vitres et actes de violence, poursuivi à cinq jours de prison et aux frais, est péremptoirement cité à comparaître personnellement le 11 juillet 1861, à 9 heures du matin, en la salle d'audience du tribunal, aux fins de procéder à son jugement.

4° **Emile Gauthier**, demeurant aux Fourgs (France), prévenu d'actes de violence, poursuivi à 3 jours et 3 nuits de prison, est péremptoirement cité à comparaître personnellement le 11 juillet 1861, à 9 heures du matin, en la salle d'audience du tribunal, aux fins de procéder à son jugement.

La présente citation servira aux prévenus Tschirren, Scheidegger, Verne et Gauthier d'autorisation pour prendre connaissance au greffe du procès-verbal d'enquêtes des pièces à l'appui et de l'arrêt de renvoi.

JUGEMENTS APRÈS FAILLITE.

Jugements rendus à teneur des articles 60 et 61 de la loi sur les faillites.

Jean-Ulrich Stucky, domicilié à Neuchâtel, opérée par le juge de paix du cercle. Vu un rapport du juge de la li-

quidation, vu l'article 60 de la loi sur les faillites; la cour d'appel, nantie d'office : considérant que la somme de fr. 7,081[»]35 formant la plus grande partie du déficit de cette masse est le résultat d'une garantie que le failli avait donnée en faveur d'un employé des postes révoqué de ses fonctions, et qui laissait un déficit dans la caisse de l'administration; que cette circonstance a été appréciée par les créanciers du failli. Que le tribunal l'envisage pareillement comme une cause légitime d'excuse; par ces motifs : Déclare Jean-Ulrich Stucky excusable.

François-Louis Jeanfavre, horloger à Fleurier. Sa faillite a présenté un passif de fr. 3,867[»]48, un actif de fr. 677[»]95, par conséquent un déficit de fr. 3,189[»]53. La cour d'appel, nantie d'office : considérant que le déficit de cette masse est relativement considérable. Que les causes de ce déficit, telles qu'elles ont été indiquées par le failli, ne forment pas des moyens d'excuse. Par ces motifs : déclare François-Louis Jeanfavre non-excusable.

Rodolphe Ita, originaire de Stanheim, canton de Thurgovie, tailleur à Travers. Sa faillite a présenté un passif de fr. 6,789[»]78, et un actif de fr. 2,445[»]75, par conséquent un déficit de fr. 4,344[»]03. La cour d'appel nantie d'office : considérant que le déficit de cette masse est considérable; que le failli n'a pas donné, sur les causes de ce déficit des explications suffisantes. Par ces motifs, déclare Rodolphe Ita non-excusable.

Henri-Emile Nicolet et sa femme **Julie née Jeanneret**, épiciers, à Travers. Sa faillite a présenté un passif de fr. 7,988[»]83, un actif de fr. 5,241[»]90, par conséquent un déficit de fr. 2,746[»]93. La cour d'appel, nantie d'office, considérant que les faillis ont pu donner sur les causes du déficit de leur masse des explications suffisantes : Déclare Henri-Emile Nicolet et sa femme Julie née Jeanneret excusables.

Zélie née Bonzon, veuve de Clément Petitpierre, de celle de **Gustave Bonzon et de la société Clément Petitpierre**, décédé. Cette liquidation a présenté un passif de fr. 143,076[»]33, un actif de fr. 97,719[»]87, par conséquent un déficit de fr. fr. 45,356[»]46. La cour d'appel, nantie d'office, considérant que le déficit de ces masses est considérable; que les discutants n'ont pu donner des explications suffisantes pour justifier ce déficit. Par ces motifs : Déclare Zélie Petitpierre née Bonzon et Gustave Bonzon non excusables.

Jean-Louis Dind, cordonnier, à Travers. Sa faillite a présenté un passif de fr. 1,576[»]25, un actif de fr. 669[»]65, par conséquent un déficit de fr. 906[»]60. La cour d'appel, nantie d'office; considérant que le déficit de cette masse est relativement considérable; que le failli a quitté clandestinement le lieu de son domicile en abandonnant sa masse. Par ces motifs : Déclare Jean-Louis Dind non-excusable.

Jean-Antoine Widmer et Emile-Alfred Bissat, pelletiers au Locle; Cette liquidation a présenté un passif de fr. 32,559[»]90, un actif de fr. 24,725[»]89, par conséquent un déficit de fr. 7,834[»]01. La cour d'appel, nantie d'office, considérant que le passif de cette masse est considérable, que les faillis n'ont pas donné des explications suffisantes pour justifier ce déficit. Par ces motifs : Déclare Jean-Antoine Widmer et Emile-Alfred Bissat non-excusables.

Louis et Antoine Houriet, négociants au Locle. Le passif de ces masses a été de fr. 111,053[»]94, l'actif de fr. 41,443[»]52, par conséquent le déficit de fr. 69,610[»]42. La cour d'appel, nantie d'office, considérant que le déficit de ces masses est considérable, que l'association des frères Houriet n'a duré que deux ans environ, que les faillis n'ont pas donné des explications satisfaisantes sur les causes de ce déficit. Par ces motifs : Déclare les frères Louis et Antoine Houriet non-excusables.

PUBLICATIONS JUDICIAIRES DIVERSES

Par sentence en date du 3 juin 1861, le tribunal civil du district du Val-de-Travers a confirmé le jugement rendu par le même tribunal le 1 novembre 1858, prononçant une séparation de biens entre les époux **Auguste Dubois et Nannette née Mutruz**, domiciliés à Saint-Sulpice, ce qui est rendu public selon les prescriptions de l'article 1175 du code civil. — Môtiers-Travers, le 4 juin 1861.

A. L'ÉPLATTENIER, greffier.

ANNULATION D'ACTES D'ORIGINE.

Le conseil administratif de la commune du Petit-Bayard, ayant accordé un nouvel acte d'origine à son ressortissant, le citoyen **Abram-Henri**, fils de Charles-Louis Chédel, en remplacement de celui qui lui avait été délivré à la date du 2 mars 1846, et que ledit Chédel annonce avoir perdu, porte à la connaissance des autorités et du public le fait dont il s'agit en annonçant que l'acte d'origine délivré le 2 mars 1846 au dit Abram-Louis Chédel, est de nulle valeur. — Bayards, le 7 juin 1861.

Le secrétaire, L. GUYE-CHÉDEL.

Nominations.

Dans sa séance du 11 juin courant, le conseil d'état a nommé au grade de 2^{mes} sous-lieutenant : 1° Dans le corps des carabiniers : les citoyens Bovet Charles, Favre Jules-César, et Bachelin, Emile-Alexandre; 2° dans l'infanterie : Les citoyens DuPasquier Alphonse, Breitmeyer Jules, et Dardel Alfred.

Communiqué

La souscription des enfants de Fleurier en faveur de Glaris a atteint le chiffre de fr. 163[»]25 qui ont été expédiés à M. Monnier, directeur de l'instruction publique à Neuchâtel. Cette souscription se décompose comme suit :

Quête des enfants pour la fête des promotions, y compris le produit des sachets à l'issue du service divin fr. 70[»]90
Société de chant des enfants » 10[»]80
Une société de travail de jeunes demoiselles » 10[»]—
Dons remis par les enfans à leurs instituteurs » 71[»]55

Total fr. 163[»]25

Fleurier, 18 juin 1861.

P. COULON, pasteur.

Monsieur le rédacteur du Courrier du Val-de-Travers. C'est sans doute par erreur que dans la liste des dons recueillis dans le Val-de-Travers en faveur des incendiés de Glaris qu'a publiée le bureau de la préfecture dans votre numéro du 15 courant, Travers figure pour une somme de fr. 610. Travers a expédié fr. 800 le 23 mai dernier; et il vient de faire un nouvel envoi de fr. 142. La souscription de Travers a donc produit fr. 942, plus une caisse de pointes de Paris et une dite de vêtements, linge, etc.

Veillez, Monsieur le rédacteur, insérer cette rectification dans votre prochain numéro, et agréer mes salutations empressées et cordiales.

Un des collecteurs, A. BLANCHARD, pasteur.

AVIS.

43. A louer, à Fleurier, un appartement composé de cinq chambres et dépendances. S'adresser à Henri Petitpierre-Lequin, audit lieu.

AVIS.

On prévient les personnes que cela peut intéresser, que l'on peut prendre des actions jusqu'à fin de juin au comptoir d'escompte du Val-de-Travers.

- Aux Verrières, chez M. H.-U. Lambelet.
- A Fleurier, » Ulysse Jequier.
- A Môtiers » L. Mauler.
- A Couvet, » C. Junod.
- A Travers, » P.-E. Jaccottet.
- A Neuchâtel, » Sandoz et Berthoud.

et à la banque cantonale.

On trouvera chez les mêmes personnes des exemplaires des statuts.

Deutscher Gottesdienst

Die bisherige Feyer des deutschen Gottesdienstes in Môtiers wird nun wieder in Boveresse gehalten werden. Wann dies daselbst zum ersten Male geschehen kann, wird Spaeter angezeigt. Die uebrigen Gottesdienste in Travers, Couvet, Fleurier, Bémont finden vom 3^{ten} Juli an wie bisher wieder regelmaessig statt.

Im Namen des deutschen Kirchen-Comités,
DER PRÆSIDENT.

AVIS.

Les héritiers d'Henri-François Paillard et de sa femme Lydie née Zutter exposeront en vente à l'enchère un domaine situé aux Crosats dessus, au midi du village de Travers, composé d'une maison rurale avec fontaine intarrissable, 17¹/₂ poses de terres labourables, 6 poses de champ et pré et 5 poses de forêt, le tout en un mas.

De plus un morcel de forêt d'environ 6 poses, situé au dessus du mas principal, divisé par le chemin de la Côte en deux parcelles qui pourront se vendre séparément.

Item une parcelle de forêt à la Côte de l'Endroit, lieu dit à la Combe, contenant environ 7 poses.

Enfin une petite parcelle de Sagne ou tourbière située sur le territoire de la commune de Noiraigue.

S'adresser, pour voir ces immeubles, à MM. Elie Montandon à Travers, et Frédéric Perrinjaquet aux Crosats.

L'enchère aura lieu à l'hôtel de la maison de ville de Travers, **lundi 1^{er} juillet prochain**, dès les 8 heures du soir.

Librairie Ls Meyer & Co, Neuchâtel.

Publications sortant de presse :

Melchisédec ou les trois périodes de l'histoire de l'humanité. Etude biblique et historique, par Fr. de Rougemont, 1 vol. broché. Prix : fr. 1

Voyage en Terre-Sainte, par Félix Bovet. — Deuxième édition. — Prix : fr. 5.

Méditations sur quelques portions de la Parole de Dieu, par A. Rochat. — Quatrième édition. — Prix : fr. 1[»]50.

La Croix de Christ, dix leçons avec gravures, doré sur tranche, fr. 1[»]50.

AVIS

Les mises de mobilier dans la maison de la veuve Loup sous les Moulins, qui étaient annoncées pour le 24, sont renvoyées au vendredi 28 courant, à deux heures après midi.